ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE

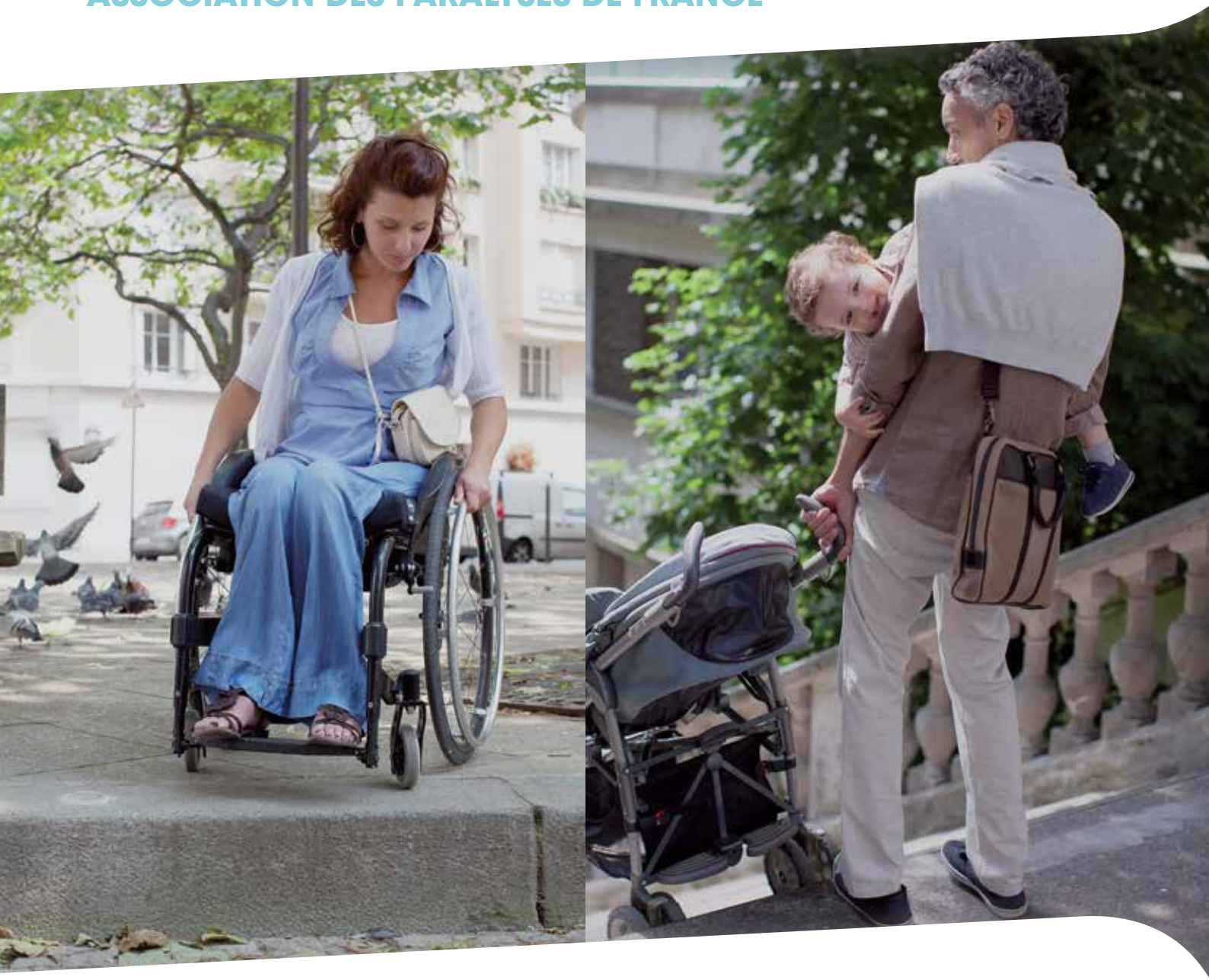

RAPPORT ANNUEL 2013

APF Association des Paralysés de France

Bouge les Lignes !

Sommaire

L'Association des Paralysés de France 3
Hommage à Jean-Marie Barbier 4
La charte de l'APF 5

Rapport moral 6

Démocratie et participation autour d'un projet associatif 8
Le projet associatif : Bouger les lignes ! Pour une société inclusive 12
Représentations : l'APF, actrice de la société civile 13

Rapport d'activité 14

1 Rompre l'isolement 17
2 Les premières années de vie 21
3 Aide humaine : accompagner la personne 22
4 Une solution de logement qui respecte la personne 24
5 Éducation, formation et accès à l'emploi 26
6 Former les acteurs des secteurs médico-social et associatif 30
7 Faire valoir les droits des personnes et des structures 31
8 Vacances, loisirs et culture 32
9 Communiquer, c'est agir 34
10 Donateurs, testateurs et partenaires : un grand merci ! 36

Rapport financier 39

1 Commentaires sur la gestion et les résultats de l'exercice 2013 41
1.1 Analyse du résultat 44
1.2 Perspectives d'évolution 46
1.3 Chiffres clés 47
1.4 Contrôle des comptes et publication 48
2 Compte d'emploi annuel des ressources 49
2.1 Emploi des ressources 49
2.2 Origine des ressources 50

Rédaction/édition : Sylvain Bondoux
Conception graphique : eden-studio.com

Crédit photographique de couverture : ©Mediaprism
Impression : 3i Concept
© Association des Paralysés de France, septembre 2014

L'Association des Paralysés de France

L'Association des Paralysés de France (APF), créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille qui rassemble 24 500 adhérents, 30 000 usagers, 25 000 bénévoles et 13 500 salariés.

Dotée d'un projet associatif d'intérêt général « Bouger les lignes ! Pour une société inclusive », l'APF agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

L'APF porte en elle des valeurs et pratiques démocratiques qui définissent ses orientations et actions. Dans sa charte qui s'inscrit dans la lignée de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'APF affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion et la primauté de la personne : « *L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient. En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence.* »

L'association intervient dans de nombreux domaines, au niveau international, national, régional et départemental, tant par le biais de ses délégations départementales et de son siège que par ses services et établissements médico-sociaux ainsi que ses entreprises adaptées.

L'APF s'engage à :

- militer pour la défense des droits des personnes, de leur famille et leur promotion ;
- sensibiliser l'opinion publique et les décideurs à la question du handicap ;
- promouvoir l'emploi et l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap ;
- dispenser des services sociaux et/ou de soins à domicile ;
- assurer des prestations de rééducation fonctionnelle pour les enfants ;
- proposer des solutions d'hébergement médicalisé ou non aux adultes ;
- accompagner des enfants et des jeunes dans leur scolarité et leur formation professionnelle ;
- organiser des séjours de vacances, des activités culturelles et de loisirs ;
- mener des actions de formation professionnelle ;
- créer du lien avec les personnes isolées ;
- apporter un soutien juridique spécialisé ;
- accompagner les familles dans le dépistage précoce du handicap;
- informer les personnes et leur famille.

Le site institutionnel de l'APF
www.apf.asso.fr

La web TV de l'APF
www.youtube.com/APFhandicap

Le blog politique de l'APF
www.reflexe-handicap.org

Le blog d'actualité Faire Face
www.faire-face.fr

La page Facebook de l'APF
www.facebook.com/associationdesparalysesdefrance

Suivre l'APF sur Twitter
twitter.com/apfhandicap

LE MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'APF

L'APF est un mouvement de défense et de représentation des personnes handicapées. Elle gère aussi des services et des établissements médico-sociaux.

Nos missions associatives, dont l'objectif est d'accompagner et de défendre les personnes handicapées et leur famille, sont financées par la générosité du public. Ainsi, nos délégations départementales développent au plan local la participation à la vie socio-culturelle et la défense des droits, APF Évasion organise des séjours de vacances.

La gestion de nos établissements de santé, médico-sociaux et sociaux, dont le poids témoigne de notre implication à apporter des réponses adaptées aux personnes et qui favorisent, selon les âges, le dépistage du handicap, la rééducation, la scolarité, la formation professionnelle, l'hébergement ainsi que l'insertion professionnelle et sociale, est en revanche financée par des fonds publics.

Hommage

©Jérôme Deya

Jean-Marie Barbier,
président de l'APF (2007-2013)

La charte de l'APF

Dans la ligne de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Association des Paralysés de France, mouvement de personnes en situation de handicap, de leur famille et de personnes valides, affirme la primauté de la personne :

- **l'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient ;**
- **en tant que citoyenne, la personne en situation de handicap exerce ses responsabilités dans la société ; elle a le choix et la maîtrise de son existence.**

L'APF affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion.

L'APF revendique :

- l'intégration de la personne en situation de handicap dans la société, à toutes les étapes de son existence, en tous lieux et en toutes circonstances ;
- la prise en compte des préoccupations des familles dès l'annonce du handicap, quelle qu'en soit l'origine ;
- l'égalité des chances par la compensation humaine, technique et financière des conséquences du handicap, afin de permettre à la personne en situation de handicap d'acquérir une pleine autonomie ;
- la mise en œuvre d'une politique de prévention et d'information de la société sur les réalités du handicap.

L'APF développe :

- une dynamique d'insertion pour une plus grande ouverture sur l'extérieur, par les possibilités qu'elle donne d'entrer en relation avec le monde et par les partenariats qu'elle instaure ;
- une égalité effective entre toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit leur lieu de résidence ;
- la solidarité entre les personnes en situation de handicap et valides ; l'accueil et l'écoute des personnes en situation de handicap et des familles.

L'APF s'engage à assurer :

- la place prépondérante de l'adhérent ;
- le droit d'expression de tous : adhérents, bénévoles, salariés, usagers ;
- le développement de la vie associative à travers toutes ses composantes, condition essentielle de la vitalité de l'association ;
- la représentation et la défense des intérêts des personnes en situation de handicap et de leur famille ;
- la qualité de ses services en développant l'observation et l'anticipation, l'innovation et l'expérimentation, l'information et la formation, et en procédant à leur évaluation régulière ;
- la proximité de son action par sa présence sur l'ensemble du territoire et la cohérence de celle-ci par son organisation nationale.

L'APF s'oblige :

- à la rigueur dans la recherche et la gestion des fonds obtenus des pouvoirs publics ou provenant de la générosité du public ;
- à informer ses donateurs ;
- à garantir la transparence de ses comptes ;
- à utiliser les fonds mis à sa disposition en donnant toujours la priorité aux valeurs humaines.

RAPPORT MORAL
80 ans à risquer l'impossible !

©Sébastien Le Clézio

Alain Rochon
Président de l'APF

Comme une parenthèse attendue, les acteurs de l'APF se sont retrouvés en 2013 pour célébrer les 80 ans de l'association. À cette occasion, signe des temps, s'est construit sur le web un mur de visages : ceux des salariés, élus, bénévoles, sympathisants… Et puis un visage a disparu, celui de Jean-Marie Barbier, président de l'APF de 2007 à 2013. Ces deux événements racontent, à leur façon, l'histoire de l'APF : l'énergie et la force de « risquer l'impossible ! » et parfois aussi des moments de tristesse, de doutes. Cette phrase emblématique d'André Trannoy, l'un des principaux fondateurs de l'APF en 1933, est toujours d'actualité ; une actualité faite de réalités au sein desquelles l'APF continuera à « se risquer » pour les personnes en situation de handicap et leur famille avec l'intime conviction d'œuvrer en faveur de la société dans son ensemble.

Pour l'inclusion sociale ! Contre toutes formes d'exclusion !

Précarité et discrimination : autant de réalités qui aggravent de plus en plus durement la situation de handicap des personnes et qui les éloignent de l'inclusion sociale. Les orientations annoncées par le gouvernement lors du comité interministériel du handicap (septembre 2013) restent nettement insuffisantes sur de nombreux points voire occultent des questions aussi essentielles que les ressources et la compensation ; pas plus de réponses dans le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté. L'association, par son projet associatif (voir page 12), ses actions et revendications en 2013, est sur tous les fronts de l'exclusion :

- pour garantir des ressources aux personnes ne pouvant travailler en raison de leur handicap au-dessus du seuil de pauvreté mais surtout pour un revenu d'existence décent ;
- contre les discriminations en organisant l'information juridique spécifique aux situations de handicap (voir page 31) et en se portant partie civile lors de procédures pénales ;
- pour une compensation intégrale des surcoûts liés au handicap en défendant la prise en charge des aides humaines et techniques à la hauteur des besoins, en maintenant le dialogue avec les conseils généraux et les agences régionales de santé (ARS) ;
- contre les mesures visant à restreindre l'accès aux soins et à l'accompagnement médico-social (réforme de la tarification, dégradation des conditions d'évaluation des situations et des orientations…) ;
- pour la formation professionnelle, l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi en s'appuyant sur le secteur du travail adapté, des partenariats (réseau Cap Emploi), des négociations (AGEFIPH, FIPHP) et des initiatives (voir page 29) ;
- contre tout ce qui entrave l'accès à l'éducation des enfants en situation de handicap en soutenant la reconnaissance d'un véritable statut d'auxiliaire de vie scolaire, les dispositifs de transports, les adaptations des rythmes scolaires ;
- pour le droit des personnes en situation de handicap à une vie affective, sentimentale et sexuelle !

Accessibilité : n'écoutez pas les lobbies et agissez !

2013-2015 : il ne reste que quelques mois avant l'échéance de mise en accessibilité de la France fixée par la loi de février 2005. Face à cette responsabilité, vecteur majeur d'inclusion, de nombreux groupes d'intérêt œuvrent désormais ouvertement à rebours de ses dispositions. Et les pouvoirs publics, par le biais d'un rapport remis au Premier ministre en début d'année 2013, préparent des « assouplissements » aux obligations légales actuelles.

Malgré un constat d'amélioration de l'état d'accessibilité des communes de France, les conclusions du baromètre 2013 de l'accessibilité de l'APF sont sans appel : « À peine plus de la moitié des écoles et seulement 42 % des réseaux de bus sont accessibles aux personnes en situation de handicap ! Même constat pour les cabinets médicaux et paramédicaux. » Ces conclusions laissent place également à de nombreuses interrogations dont la principale : « Comment les villes vont-elles pouvoir combler toutes ces lacunes en quelques mois alors qu'elles n'ont pas réussi à mettre en œuvre ces chantiers depuis 1975, date de la première loi sur l'accessibilité ? »

www.necoutezpasleslobbies.org

Financement de l'APF : pas à n'importe quel prix !

« Préserver les valeurs et les missions essentielles de l'association ainsi que son fonctionnement démocratique ». C'est bien sur la base de ce message adressé par les acteurs de l'APF au conseil d'administration, à l'occasion d'une consultation interne arrivée à terme en 2013, que ses membres ont posé les bases des orientations budgétaires de l'association pour les 3 années à venir.

Ces orientations constituent l'impulsion d'une politique qui va permettre à l'association de financer son projet associatif tout en préservant son indépendance politique, sa capacité d'innover et de se développer. C'est un enjeu de responsabilité collective qui suivra deux axes majeurs :

- la recherche de nouvelles ressources est notre priorité, en particulier en ce qui concerne les legs et la collecte de dons. Une nouvelle opération nationale de collecte de grande ampleur – en lien avec notre campagne institutionnelle – est en préparation pour concrétiser cette volonté. En complément, des actions seront entreprises pour développer le recours au mécénat, aux subventions locales, nationales et européennes, et développer le fond de dotation APF France handicap…
- la maîtrise et la réduction de nos dépenses sont également indispensable. Pour cela, il faudra favoriser les logiques de mutualisation, notamment sur les champs des achats, de l'organisation et des fonctions supports. Cela passera également par l'étude des charges rejetées par les pouvoirs publics concernant le financement subventionné des établissements et services médico-sociaux.

Concernant notre vie associative, le conseil d'administration réaffirme l'organisation démocratique et politique décentralisée avec les conseils départementaux et les conseils APF de régions. Il pose aussi la nécessité de réactualiser les missions de nos délégations départementales afin de redessiner notre présence sur le territoire : action associative au plus près des personnes, missions de représentation et de revendication.

Oui, c'est évident, les combats et les perspectives de l'APF ont de l'avenir et la devise d'André Trannoy risque de rythmer encore longtemps la vie de l'association. Rares sont les parenthèses qui se ferment définitivement à l'APF et c'est sans doute pour cela que son ambition de contribuer à la construction d'une société ouverte à tous n'est pas chose impossible.

Démocratie et participation autour d'un projet associatif

« Représenter et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leurs proches » ; telle est la raison d'être de l'APF, depuis sa création, il y a 80 ans maintenant. Pour maintenir ce cap tout en restant à l'écoute des évolutions sociétales et économiques, l'APF s'appuie sur deux principes essentiels : la démocratie et la participation des personnes en situation de handicap, de leur famille et proches ainsi que de l'ensemble des acteurs de l'association : adhérents, salariés, bénévoles, donateurs et partenaires. Aujourd'hui, cette cohésion démocratique et participative a un objectif et un nom, celui de son projet associatif : « Bouger les lignes ! Pour une société inclusive » **(lire page 12).**

©Jérôme Deya

Avec et pour les personnes en situation de handicap et leur famille

Par sa vocation et ses responsabilités, l'APF apporte des garanties d'engagement aux personnes qu'elle représente à tous les niveaux de son organisation. Pour toutes les instances, ces garanties résident dans le mode de désignation démocratique (vote des adhérents) des élus et la forte représentativité des personnes en situation de handicap. Elles sont assurées ainsi, d'une participation pleine et entière.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de 24 administrateurs, dont 20 au plus en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés, de deux représentants des familles et deux autres membres. Son président est élu par les administrateurs.

Le conseil d'administration est chargé de définir les grandes orientations politiques nationales de l'APF au travers notamment de son projet associatif et de prendre les décisions permettant à la direction générale d'assurer la gestion et les actions des délégations départementales, établissements, services et entreprises adaptées.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APF

(Composition au 31/12/2013.
Renouvellement en octobre 2014)

BUREAU

- Président : Alain Rochon
- Vice-présidente : Kareen Darnaud
- Vice-présidente : Pascale Ribes
- Vice-président : Jacques Zeitoun
- Trésorier : Gérard Pic
- Trésorier-adjoint : Jean-Manuel Hergas
- Secrétaire : Serge Dexet
- Secrétaire adjoint : Joseph-Louis Barbosa

ADMINISTRATEURS

- Pascal Bureau
- Etienne Cayeux
- Sandrine Ciron
- Jean-Marie Coll
- Isabel Da Costa
- Martine Gabillet
- Stéphane Irigoyen
- Sylvie Mouchard
- Yvonne Ollier
- Alain Peutot
- Jean-Luc Pons
- Laure-Carole Royneau
- Jean-Michel Secondy
- Marie Tinnirello-Giuliana

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Paul Boulinier

PRÉSIDENTE D'HONNEUR

Marie-Sophie Desaulle

Le conseil d'administration fonctionne avec trois commissions et un groupe de travail :

LES COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **La commission développement de la vie associative** agit en faveur de la mobilisation de ses principaux acteurs (adhérents, usagers, bénévoles, salariés) et porte une attention particulière au développement des délégations départementales. Avec l**e comité de la démocratie locale**, elle organise les élections des conseils départementaux, des conseils APF de région et des commissions nationales.
- **La commission développement de l'offre de service** porte une réflexion générale sur l'évaluation des besoins des personnes en situation de handicap moteur (enfants et adultes), avec ou sans troubles associés, et de leur famille en matière d'offre de services sociaux et médico-sociaux.
- **La commission droits fondamentaux et participation sociale** est chargée de porter une analyse à partir des réalités vécues par les personnes en situation de handicap et leur famille afin d'élaborer les grands principes et de préparer les textes de revendication en prenant en compte les politiques européennes et internationales.
- **Le groupe ressources** examine les comptes annuels et les budgets prévisionnels et donne son avis sur la politique générale et les dossiers spécifiques relatifs aux investissements, aux emprunts et aux placements financiers.

LES COMMISSIONS NATIONALES

Elles constituent une source d'information et de réflexion pour le conseil d'administration dans le cadre du bilan annuel mais aussi pour l'ensemble des acteurs de l'APF avec qui elles sont en contact direct.

La commission nationale « politique de la jeunesse » (CNPJ) est composée de jeunes adultes en situation de handicap qui font remonter les problématiques des adolescents et jeunes adultes auprès du conseil d'administration et des acteurs de l'association. La commission développe l'information et la mobilisation des jeunes. Elle dispose pour cela de supports de communication et d'un blog.

http://jeune.apf.asso.fr.

La commission nationale « politique de la famille » (CNPF) apporte une information et un soutien continus aux familles et aux proches concernés par le handicap. Elle réunit 25 membres, dont 3 administrateurs, pour composer trois collèges :

- le collège de « parents d'enfants en situation de handicap » ;
- le collège de « parents en situation de handicap » ;
- le collège de « proches de personnes en situation de handicap ».

Les informations relatives à l'activité de la CNPF sont accessibles en ligne sur :

- http://www.apf.asso.fr/ > s'informer
- http://interparents.blogs.apf.asso.fr (le blog des parents d'enfants en situation de handicap)
- http://parentsh.blogs.apf.asso.fr (les parents en situation de handicap)

La commission nationale « action et revendication » est un espace d'échanges privilégiés entre les membres du conseil d'administration, des commissions nationales et les adhérents des régions. Sa composition, à elle seule, illustre sa vocation participative :

- 22 adhérents désignés par les conseils APF de région ;
- 2 représentants de la commission nationale « politique de la famille » ;
- 2 représentants de la commission nationale « politique de la jeunesse » ;
- 6 membres du conseil d'administration (provenant des différentes commissions du CA dont un vice-président).

LE CONSEIL NATIONAL DES USAGERS (CNU) ET LES CONSEILS DE VIE SOCIALE (CVS)

Le conseil national des usagers est une **instance de représentation unique dans le secteur du handicap créée à l'initiative de l'APF en 2001** qui a pour but de faire remonter les attentes des usagers des différents types de structures qu'elle gère.

Au sein de chaque établissement APF, les usagers sont représentés par le conseil de la vie sociale, instance élue qui a pour but de faire des propositions à la direction visant à améliorer l'organisation des services, le quotidien de la structure. Le développement de nouvelles activités, l'aménagement de transports adaptés, la participation à la vie locale, font partie intégrante de son champ de compétence.

Le CVS est associé à la démarche d'amélioration de la qualité et peut désigner un de ses membres pour participer au comité qualité mis en place dans l'établissement ou le service.

- http://participation-des-usagers.blogs.apf.asso.fr/

Association rime avec participation

L'APF a toujours favorisé l'expression et la participation de ses acteurs et des personnes qu'elle représente. L'année 2013 a été jalonnée par plusieurs initiatives et messages forts qui soulignent de façon concrète cette volonté qui est au cœur de la dynamique associative.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2013 : PAROLE AUX ADHÉRENTS

Tous les ans, l'assemblée générale souligne l'implication des adhérents dans la définition des orientations et priorités de l'APF et combien leur participation est essentielle. Voici les 5 motions votées par les adhérents en juin 2013 :

- Accessibilité : l'échéance de 2015 n'est pas contournable !

Les adhérents de l'APF dénoncent toutes les tentatives des acteurs publics et privés pour assouplir ou contourner les obligations légales en matière d'accessibilité.

- La solidarité n'est pas la charité !

Précarité, pauvreté, entraves à la vie sociale… Les adhérents sont prêts à se mobiliser pour que soient pris en compte les droits fondamentaux et la dignité humaine des personnes en situation de handicap.

- Services d'aide à domicile : l'APF lance un cri d'alarme sur la situation des personnes !

Les adhérents jugent indignes de la solidarité nationale les choix en matière de tarification des services d'aide humaine.

- La citoyenneté et la participation sociale ne sont pas négociables !

Une société inclusive est une société ouverte à tous, qui doit être conçue pour toutes les personnes, quelles que soient leur situation et leurs particularités. Les adhérents demandent à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour n'exclure personne de la vie citoyenne.

- Démocratie, ensemble : une nouvelle étape à construire

« Démocratie, ensemble » est une orientation suivie par l'APF depuis 10 ans et mise en œuvre avec les conseils départementaux, les conseils APF de région, les commissions nationales… Les adhérents demandent au conseil d'administration à ce que ce mouvement soit maintenu et amplifié.

TOUS CONCERNÉS, AVANÇONS ENSEMBLE !

Le conseil d'administration a répondu immédiatement à la demande de ses adhérents en lançant, dès octobre 2013, un « appel à participer » à tous ses acteurs en rappelant toutes les opportunités d'engagement aux côtés de l'APF et l'importance de l'adhésion.

« L'APF est une formidable histoire collective forte de milliers d'engagements individuels ! Militants compétents pour faire bouger les lignes, usagers curieux de la vie, personnes accueillies mobilisées pour leurs idées et leurs envies, élus prêts à risquer l'impossible pour une société inclusive, bénévoles créateurs de lien social, salariés engagés pour la défense des droits. (…) Cette diversité est la richesse de l'APF. Chacun de ces engagements est appelé à se concrétiser dans l'adhésion à l'APF parce que devenir adhérent, c'est partager l'ambition d'un projet commun pour le faire vivre et le faire reconnaître. » (extraits de l'appel à participer APF, octobre 2013)

©Jérôme Deya

Vote des adhérents de l'APF lors de l'assemblée générale 2013 à Chartres.

Soutenir et valoriser les acteurs de l'association

La commission du développement de la vie associative (missionnée par le conseil d'administration et à l'origine de l'appel à participer) a apporté son soutien à l'ensemble des acteurs de l'APF, tout au long de l'année 2013. Son action a consisté à :

- accompagner les élus et militants des conseils départementaux et des conseils APF de région en mettant à jour les règlements et en facilitant le fonctionnement de ces instances qui représentent et mettent en œuvre les orientations politiques nationales de l'APF ;
- soutenir les délégations départementales en présentant leurs projets d'organisation ou d'investissement devant le conseil d'administration ;
- développer des initiatives culturelles et les dispositifs d'écoute (accueil, information et orientation) ayant pour objet de rompre l'isolement social.

Encourager le bénévolat

Pour encourager le bénévolat en améliorant les conditions d'accueil et d'accompagnement, le conseil d'administration a actualisé « la charte du bénévolat à l'APF ». Elle repose sur le principe d'un engagement réciproque entre l'association et chaque bénévole. De plus, elle a été complétée par l'élaboration de la convention d'engagement réciproque, qui permet à un bénévole et son responsable de définir ensemble la mission confiée et le cadre de sa mise en œuvre. Cette convention peut prendre trois formes selon qu'il s'agit d'un mandat élu, d'un mandat de représentation ou d'une action bénévole. Par ailleurs, l'APF est signataire de « la charte du CV citoyen » qui vise à valoriser les compétences acquises dans le cadre d'une activité bénévole.

Le projet associatif : Bouger les lignes ! Pour une société inclusive

« Bouger les lignes ! Pour une société inclusive » est le projet collectif et politique qui ressemble à l'APF d'aujourd'hui et trace les contours de l'APF de demain. C'est le fruit d'un an de consultation de plus de 3 000 personnes du réseau associatif : adhérents, élus, salariés, bénévoles, usagers, sympathisants, groupes et instances représentatives internes. Ils se sont tous prononcés sur leur vision de l'APF, ses enjeux, ses priorités, et ont participé à la rédaction du projet au côté du conseil d'administration. C'est le vote des adhérents en assemblée générale qui a validé son contenu définitif. Par cette démarche démocratique et participative, le projet associatif légitime et réaffirme la vocation de l'APF à représenter et à défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leurs proches.

Orientations politiques

- pour une société inclusive ;
- pour un renforcement de la place des acteurs de la société civile dans le champ politique, social, économique et culturel ;
- pour une gouvernance associative toujours plus participative et démocratique ;
- pour une offre de service au plus près des personnes et de leurs besoins.

10 objectifs stratégiques

- développer les liens associatifs ;
- consolider les forces vives de l'association et les valoriser ;
- développer la participation et l'implication des usagers et de leur famille ;
- imaginer une organisation associative plus transparente, plus réactive et plus participative ;
- renforcer nos modes d'interpellation politique ;
- initier ou investir des espaces de réflexion et de recherche ;
- renforcer et diversifier l'offre de service de proximité de l'APF ;
- donner une identité au modèle économique de l'APF, le développer et l'adapter pour de nouveaux moyens d'action ;
- valoriser l'expertise APF ;
- investir dans une communication plus globale et plus offensive pour rendre l'APF plus visible.

Ces objectifs sont déclinés en plans stratégiques national et régionaux pour donner une réalité au projet associatif dans la totalité des actions menées par l'Association des Paralysés de France.

Représentations : l'APF, actrice de la société civile

L'APF, membre fondateur

Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE), Droit aux savoirs, Handeo (enseigne nationale des services à la personne en situation de handicap), Handeco (plateforme nationale au profit du travail adapté et protégé), Comité national coordination action handicap (CCAH), Fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap (FIRAH), Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap (CEREMH), CH(s)OSE (collectif handicap et sexualité), CERHES (centre ressources handicap et sexualité), ANAE (les loisirs accessibles à tous).

L'APF, actrice des politiques nationales et européennes du handicap

Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) ; Conseil national de l'organisation sanitaire et sociale ; Observatoire de l'accessibilité et de la conception universelle ; Observatoire national sur la formation, la recherche et l'innovation sur le handicap (ONFRIH) ; Forum européen des personnes handicapées (FEPH) ; COFACE Handicap ; comité de pilotage de l'agence du service civique.

L'APF, partenaire du secteur social et médico-social

Comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ; Comité d'orientation de l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) ; Commission nationale des accidents médicaux (CNAMed).

L'APF, contributrice au sein de collectifs

Comité d'entente des associations représentatives de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés ; Collectif interassociatif sur la santé (CISS) ; Conférence des gestionnaires (fédérations et associations gestionnaires, prestataires de services pour personnes handicapées) ; Collectif interassociatif de l'aide aux aidants familiaux (CIAAF) ; Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP).

L'APF, membre de conseils d'administration

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ; Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) ; Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS) ; Fédération des établissements hospitaliers et d'aides à la personne (FEHAP) ; Union nationale des associations familiales (UNAF) ; Union pour la lutte contre la sclérose en plaque (UNISEP) ; France Bénévolat ; Handicap et Musique.

Dans la majorité de ces instances, l'APF est représentée par des membres du conseil d'administration ou des adhérents qualifiés bénéficiant de l'appui de la direction générale.

Sur le plan local, l'APF est également présente dans de nombreuses instances, notamment les conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA), les conseils économiques, sociaux, environnementaux et régionaux (CESER), les commissions exécutives des maisons départementales des personnes handicapées (Comex des MDPH), les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), les commissions accessibilité et sécurité et les commissions communales ou intercommunales de l'accessibilité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ
L'APF : un mouvement qui répond toujours présent !

©APF

Prosper Teboul
Directeur général

80 ans après sa création, l'APF compte 24 500 adhérents, 4 000 bénévoles réguliers et plus de 13 000 salariés au sein de ses 540 structures (délégations, établissements et services médico-sociaux, entreprises adaptées). En réponse aux pressions économiques et aux pertes de repères en matière de solidarité nationale, les équipes de l'association, à tous les niveaux de son organisation, continuent à se mobiliser aux côtés des personnes en situation de handicap et de leur famille. Cet engagement, cette responsabilité, c'est l'ADN de l'APF depuis 1933. Et en 2013, le message est clair et lucide : l'indépendance du mouvement associatif passe par son indépendance financière. L'enjeu est de consolider les bases d'une organisation récente, de garantir nos missions en matière d'aide humaine et de valoriser nos expertises dans un cadre éthique et respectueux de la personne.

Orientations financières : dialoguer, comprendre et décider ensemble

Si la situation financière du secteur médico-social est saine, celle du secteur en gestion directe (délégations départementales, services d'aide humaine et établissements de travail adapté) reste préoccupante, particulièrement depuis 3 ans. Cette distinction entre nos deux secteurs est essentielle pour l'analyse de la situation financière de l'APF car le secteur médico-social obéit à une réglementation très précise qui interdit, notamment, de transférer des fonds publics vers le secteur en gestion directe. C'est pourquoi, afin de mobiliser tous les leviers pour impulser une dynamique de développement de nos ressources et maintenir une gestion économe des moyens dont nous disposons, l'APF a adopté en 2013 un plan d'orientations 2013-2016 pour le financement du projet APF.

Délégations départementales : vers un nouveau paysage

C'est dans le cadre de ce plan d'orientations pour le financement mais aussi dans la continuité des documents de référence de l'APF – projet associatif et projet stratégique national- que la réflexion concernant l'évolution de l'organisation et des missions des délégations départementales a été menée en 2013. Une vaste consultation a été réalisée puisque 44 rencontres ont mobilisé près de 1 000 acteurs de l'association autour de 3 axes forts : ancrage de proximité, adaptation territoriale et solidarité, anticipation. Le conseil d'administration s'est appuyé sur ces travaux pour poser en décembre 2013 le « cadre politique commun des délégations ». Ce document, véritable socle des évolutions à venir, définit une triple mission des délégations -accueillir et accompagner, revendiquer et représenter, développer et dynamiser-, un programme d'actions qui se traduisent par des actions essentielles, actions de proximité possibles, actions à mener en commun, actions rémunératrices, une dynamique territoriale à mettre en œuvre et enfin un réseau d'acteurs à animer. Ce cadre est suffisamment fort pour garantir l'unité de l'association et ouvert pour permettre à chaque délégation de s'ajuster à la diversité des situations.

L'adoption de ce cadre a ouvert la voie en 2014 à une démarche d'appropriation et de co-construction menées conjointement par les délégations, les conseils départementaux, les directeurs de structures, les directions régionales, les conseils APF de région et la direction générale. Un travail d'autodiagnostic de notre action associative et une préfiguration d'une évolution de notre organisation associative sont engagés avec tous les acteurs concernés dans chaque région. Ce travail s'appuie sur le cadre opérationnel suivant : le renforcement de la présence de proximité, la coordination d'un réseau de délégations au niveau régional, la mobilisation et le management de tous les acteurs autour de projets communs et la gestion et le développement des moyens coordonnés régionalement.

Sur cette base, les acteurs de la région ont engagé l'autodiagnostic des délégations et la préfiguration de leur organisation. Cette démarche est engagée sur toute la durée du plan d'orientation et fera l'objet de points d'étape tous les 6 mois jusqu'en 2016.

Sous le signe de la mutualisation et de l'innovation

Engagée en 2012, la dynamique de réorganisation et de renforcement en compétence des équipes et des instances APF régionales se poursuit en 2013. L'un des indicateurs concrets de ce mouvement réside dans la mise en œuvre des États régionaux de l'inclusion. En 2013, ces rendez-vous, donnés aux acteurs régionaux de la société civile, ont été organisés par la quasi-totalité des 17 équipes régionales de l'APF à l'appui de partenariats locaux (pour en savoir plus : http://etats-regionauxinclusion.apf.asso.fr). Les établissements et services du secteur médico-social quant à eux, maintiennent le cap des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) qui organisent le regroupement efficient de nos activités tant sur le plan financier que sur celui de l'accompagnement de la personne. Que ce soit pour le secteur en gestion directe ou pour les établissements et services médico-sociaux, nombreuses sont les opportunités de synergies, d'une part entre les acteurs de l'association et d'autre part de renforcement des expertises notamment en matière de ressources humaines, d'offre de services et de gestion, garantes de notre cohésion future.

©APF

Sauvegarder le secteur de l'aide humaine

Les services d'auxiliaire de vie (SAV) et d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) ont une importance toute particulière car ce sont des accompagnements auprès de personnes qui ont fait le choix de vivre à domicile. La menace financière qui pèse actuellement sur ces services mobilise les acteurs de l'APF. En 2013, un comité d'appui, réunissant notamment des collaborateurs de différents services de la direction générale (finance, offre de services, ressources humaines…), a été constitué. Il a pour mission de collecter toutes les données qui permettront la mise en place d'un plan d'action afin que ces services puissent recouvrer rapidement, autant que faire se peut, une bonne santé budgétaire. Lors de l'assemblée générale 2013 de l'APF, la motion « Services d'aide à domicile : l'APF lance un cri d'alarme sur la situation des personnes ! » a été votée par une grande majorité de ses adhérents.

Faire valoir nos compétences

Depuis 2009, les entreprises adaptées (EA) et établissements et services d'aide par le travail (Esat) de l'APF sont engagés, aux côtés d'autres associations (ADAPT, UNAPEI, UNEA, Handeco…), dans une démarche d'amélioration des relations avec les donneurs d'ordre des secteurs privé et public. En 2013, cette démarche

©Sébastien Le Clézio

est reconduite car certains acteurs de la vie économique persistent à véhiculer une image négative des compétences et prestations fournies par les entreprises du secteur du travail adapté. Pour étayer leur détermination constructive, le collectif interassociatif a rédigé en 2013, le « manifeste pour la déontologie des pratiques et démarches commerciales ». Il a été adressé au ministre des Affaires sociales et de la Santé, au ministre de la Réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, au ministre délégué des Affaires sociales et de la Santé, chargé des Personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion…

Droit des personnes, droit des usagers et éthique

Au cours de l'année 2013, l'Observatoire de la bientraitance de l'APF a relancé ses travaux dans le cadre du renouvellement des mandats pour une durée de trois ans. Outre les différentes composantes de l'association (représentants départementaux, président et vice-présidente du Conseil national des usagers, directeurs d'établissements et services, direction qualité…) l'Observatoire APF s'enrichit grâce au regard croisé avec les autres associations. Ainsi au cours de l'année 2013, l'Association des petits frères des pauvres a rejoint la Croix rouge française, l'Adapt, et Habéo qui gère la ligne téléphonique 39 77 afin de participer à nos travaux. Le Conseil national des usagers s'est également réuni au cours de l'année 2013 et s'est nourri de la réflexion des travaux de l'Observatoire de la bientraitance qui est au centre de ses préoccupations. Par ailleurs afin de soutenir l'expression et la participation des usagers la direction générale, en lien avec APF Formation, a créé un module de formation en ligne pour aider les usagers à mieux comprendre et investir les conseils de la vie sociale.

Le groupe éthique de l'APF, sous la responsabilité du directeur général, réunit, quant à lui, des membres bénévoles du conseil d'administration ainsi que des experts internes et externes. Son comité de pilotage favorise la création et anime le réseau des espaces de réflexions créés au sein des délégations, établissements et services de l'APF. On y aborde tous les thèmes ayant à voir avec les droits fondamentaux, tout particulièrement la dignité, la liberté, l'autonomie des personnes en situation de handicap, voire de dépendance, leur participation… mais aussi de toute personne, quelle qu'elle soit

Manifestement, 2013 a été une année d'incertitudes et parfois d'inquiétudes auxquelles l'APF a répondu en soutenant la création de passerelles entre ses acteurs, ses structures et son environnement avec un esprit volontaire et constructif. C'est un cap à maintenir car nous sommes tous acteurs des choix et de la réussite de l'APF dans sa mission de représentation et de défense des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille.

1. Rompre l'isolement

L'action première de l'APF consiste à accueillir les personnes pour répondre au mieux à leurs demandes et y apporter des solutions. Pour y parvenir, l'APF a développé des outils et un réseau d'interlocuteurs présents sur l'ensemble du territoire : délégations départementales et groupes relais ; Faire Face (magazine et blog) ; les Cordées ; lignes d'écoute ; groupes initiative nationaux et locaux.

Les délégations départementales : accueillir, accompagner et représenter

Les délégations sont un contact de proximité pour toute personne souhaitant entrer en relation avec l'APF dans son département de résidence et/ou d'exercice. Elles accueillent et soutiennent activement les personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés et leur famille. Elles participent ainsi à lutter contre leur isolement, les discriminations et renforcent les liens entre tous les acteurs de l'association.

Les groupes relais (adhérents) labellisés par l'APF contribuent, aux côtés des délégations, à maintenir une relation de proximité avec les personnes.

Coordonnées des délégations départementales : http://www.apf.asso.fr > APF en France

©Jérôme Deya

IDENTIFIER LES BESOINS POUR MIEUX ACCOMPAGNER

EMMANUEL, directeur, délégation de l'Hérault (34)

Le contexte de la délégation départementale, c'est celui d'une demande sociale forte exprimée, liée à des situations de handicaps lourds dont voici les axes majeurs : l'accès aux droits, l'aide humaine (voir page 22) et la valorisation sociale des personnes en situation de handicap. Pour chacune de ces questions, l'équipe travaille en mode projet et il y a au moins un référent ou service pour y répondre au sein de la délégation.

http://dd34.blogs.apf.asso.fr

ÉMILIE, chargée de mission, délégation de l'Hérault (34)

Ma mission comporte plusieurs volets. J'informe les personnes en situation de handicap de leurs droits (prestations, démarches administratives…). Avec le soutien du service juridique de l'APF, nous travaillons notamment sur les dossiers d'indemnisation des victimes d'accident de la vie. En partenariat avec APF Formation et Entreprises, je suis chargée du projet APF conseil qui consiste à organiser des formations avec des consultants en situation de handicap pour sensibiliser les personnels des entreprises et des collectivités au handicap. Enfin, je coordonne l'action des bénévoles du groupe accessibilité.

http://apfconseil-34.blogs.apf.asso.fr/

REPÈRES 2013
DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES

97 délégations

24 502 adhérents

©Jérôme Deya

CHRISTINE, attachée de délégation, délégation de l'Hérault (34)

Être militant, c'est important ! J'assure et je crée des liens avec les bénévoles et les adhérents afin de les encourager à s'impliquer dans les actions et activités assurées par l'APF. Il s'agit de faire de la délégation un lieu d'accueil ouvert et chaleureux avec des espaces d'échanges, des projets dynamiques et solidaires. Pour cela, je privilégie les contacts directs.

L'ACTION PLUS QUE LE DISCOURS

DOMINIQUE, directrice, délégation de l'Yonne (89)

Nous sommes engagés avec les adhérents dans une démarche progressive pour favoriser la relation sociale et l'expression des personnes en situation de handicap. Nous animons des ateliers (informatiques, lecture…) et organisons des moments de rencontre (café associatif, chorale…). Cela nous permet de proposer petit à petit la participation à l'action militante… Sur le plan politique, nous sommes partie prenante d'un collectif interassociatif que nous avons contribué à créer. Cela donne force et visibilité à nos actions.

MARIA, chargée de mission, délégation de l'Yonne (89)

La délégation rassemble dans ses activités des personnes en situation de handicap et des personnes valides. Ce n'est pas un ghetto ! Pour arriver à l'inclusion, il ne faut pas seulement sensibiliser les valides. Il faut également savoir chercher avec les personnes en situation de handicap, les bonnes clés pour comprendre et pouvoir s'inclure dans la société : les droits et les obligations de chacun. Les rencontres de sensibilisation scolaire animées par un groupe de jeunes en situation de handicap sont un bon moyen pour réduire l'appréhension et les incompréhensions.

L'IMPLICATION DES ADHÉRENTS ET BÉNÉVOLES

MARIE-JOËLLE, adhérente et bénévole, délégation de l'Yonne (89)

J'assure une partie de l'accueil de la délégation et collabore à la mise en place des actions socioculturelles. Bien que n'étant pas en obligation de travailler, cet engagement bénévole me fixe des objectifs et me motive. J'ai le sentiment d'appartenir à une équipe et je prends du plaisir à être en contact avec les personnes.

BERNARD, adhérent et représentant bénévole, délégation de l'Hérault (34)

Je siège à la CDAPH pour défendre les droits des personnes en situation de handicap. Nous nous réunissons régulièrement, avec les représentants d'autres associations, afin de préparer activement plus d'une centaine de dossiers par mois. Il s'agit d'une responsabilité complexe et technique. Les décisions prises en commission engagent la vie quotidienne des personnes.

BARBARA, adhérente et bénévole, délégation de l'Hérault (34)

Je suis engagée à l'APF par le biais de la sensibilisation scolaire qui consiste à expliquer, dédramatiser et ne pas stigmatiser le handicap. J'appartiens à un groupe APF qui mène des actions spécifiques en ce sens auprès des enfants à l'école. Nous créons des outils et des supports pédagogiques pour faire un travail de fond et de transmission auprès des élèves.

MARIE-FRANCE, adhérente et bénévole, délégation de l'Hérault (34)

Je croyais connaître le handicap ! Et puis j'ai découvert combien le sujet était riche. C'est pourquoi je m'investis aujourd'hui au sein d'un groupe de parole

réunissant personnes valides et personnes en situation de handicap. Dans les échanges, nous parlons finalement assez peu du handicap et nous rions beaucoup. Le sentiment de dépasser le handicap est fort dans ces moments. Cela fait maintenant 10 ans que je participe à cette action et j'y prends toujours autant de plaisir.

Faire Face : l'actualité du handicap

Chaque mois, des informations pratiques, juridiques, médicales, sociales, touristiques… pour mieux vivre le handicap au quotidien : voilà ce que propose Faire Face, seul magazine entièrement dédié aux personnes ayant un handicap moteur et à leur famille. S'y ajoutent des coups de cœur, des coups de griffe ainsi que des reportages mettant en avant des pratiques innovantes au service des personnes handicapées.

Complémentaire du magazine, le blog Faire Face traite à chaud toute l'actualité sociale à travers le prisme du handicap moteur. Chaque jour, il décrypte ainsi les décisions gouvernementales, informe sur l'accessibilité universelle, parle des dernières avancées en matière de recherche et s'intéresse à l'emploi, la formation, aux discriminations, aux nouvelles aides techniques avec en prime, tous les lundis, l'envoi d'une newsletter pour tout savoir de l'actualité de la semaine passée.

http://www.faire-face.fr

REPÈRES 2013
FAIRE FACE

13 055	300 000
abonnés (magazine)	visiteurs uniques (blog)

Les Cordées : créer des liens

Le principe ? La circulation de lettres ou des échanges sur un site dédié au sein d'un groupe de plusieurs personnes. Chacun lit les messages des autres, y répond ou livre ses impressions du moment.

Depuis 1933, les Cordées ne se sont jamais interrompues. Au contraire, elles n'ont de cesse de se développer, encordant de plus en plus de volontaires, s'adaptant et explorant les différents modes de communication possibles au service de la relation humaine. Pour compléter les cordées épistolaires, les cordées électroniques permettent à ceux qui le souhaitent, d'échanger au travers d'un forum internet.

http://cordees.apf.asso.fr

APF Écoute Infos : pour trouver des réponses

En soutien des délégations départementales, le service développement associatif de l'APF est à l'écoute des personnes en situation de handicap et de leurs proches en leur proposant accompagnement psychologique, information et orientation.

Trois numéros verts :

- **Écoute Handicap Moteur**
  n° vert : 0 800 500 597
- **Écoute SEP (sclérose en plaques)**
  n° vert : 0 800 854 976
- **APF Écoute Parents**
  n° vert : 0 800 800 766

Un portail et quatre sites web spécialisés :

- **www.moteurline.apf.asso.fr**
  (portail d'information)
- **www.sclerose-en-plaques.apf.asso.fr**
- **www.paratetra.apf.asso.fr**
- **www.imc.apf.asso.fr**
  (infirmité motrice cérébrale et paralysie cérébrale)

REPÈRES 2013
SITES D'INFORMATION
(source : Google Analytics)

304 872
visiteurs uniques
380 221
visites

©Jérôme Deya

©Sébastien Le Clézio

REPÈRES 2013 GIN ÎLE AUX PROJETS
1
forum
1
session de mobilisation
88
participants
16
animateurs

Les groupes initiative : progresser ensemble

Ils sont initiés par des personnes qui décident de se réunir pour engager ensemble des réflexions et/ou des actions spécifiques au sein de l'association sur des sujets qui les concernent. La composition de ces groupes est libre. Ils peuvent exister à tous les niveaux de l'organisation et sont labellisés par les instances de référence (conseil d'administration pour les groupes initiative nationaux ; conseil APF de région et conseil départemental pour les groupes initiative locaux).

LE GROUPE INITIATIVE NATIONAL « SCLÉROSE EN PLAQUES » (GIN SEP)

Le GIN SEP a développé, en partenariat, le projet écoles de la SEP. Il s'agit d'un projet innovant, unique en France et mis en œuvre par l'APF dans plusieurs régions. Ce projet vise à informer les personnes de plus de 18 ans nouvellement diagnostiquées et/ou leur entourage sur tous les aspects de la sclérose en plaques afin de pouvoir mieux appréhender la maladie mais aussi apprendre à vivre avec.

www.sclerose-en-plaques.apf.asso.fr> Diagnostic récent > Les Écoles de la SEP

LE GROUPE INITIATIVE NATIONAL « DIFFICULTÉ D'ÉLOCUTION ET DE COMMUNICATION » (GIN DEC)

La parole représente le sésame de la mise en relation, de la communication et de la participation à la vie sociale. Les membres du GIN DEC reflètent la diversité de l'association : il s'agit d'adhérents concernés eux-mêmes par les difficultés d'élocution et de communication, d'un parent, de salariés… Le GIN DEC soutient le développement des groupes de parole par le partage d'expériences ; il sensibilise au problème de la difficulté d'élocution, au sein de l'APF mais aussi dans la cité en participant aux actions associatives et publiques.

http://unikom.blogs.apf.asso.fr

LE GROUPE INITIATIVE NATIONAL « ÎLE AUX PROJETS » (GIN IAP)

Il mobilise les acteurs de l'APF, et particulièrement les adhérents élus, afin de leur permettre de prendre toute leur place au sein de l'association et de la représenter. Il soutient et encourage la transmission des savoirs et savoir-faire associatifs pour donner à d'autres la possibilité de se mettre en mouvement.

http://iap.blogs.apf.asso.fr/

2. Les premières années de vie

Être aux côtés des parents dès qu'ils s'interrogent sur le développement sensori-moteur de leur jeune enfant (de 0 à 6 ans) et faciliter la mise en place d'un accompagnement adapté dès que possible ; telle est la mission des centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) de l'APF.

Accompagner dès que possible

Le CAMSP évolue sans cesse et adapte ses pratiques à son environnement et aux situations économiques et sociales difficiles auxquelles les familles font face. L'action précoce est un engagement essentiel. L'équipe s'investit beaucoup pour réduire le temps qui sépare le diagnostic de l'accompagnement par le CAMSP. L'enjeu majeur consiste à éviter que les familles restent seules face à l'annonce du handicap de leur enfant.

©Sébastien Le Clézio

Être aux côtés de l'enfant et de la famille

Face à une difficulté de développement de leur enfant (retard moteur, retard de langage, comportement et relation compliqués), les familles ne savent pas toujours vers qui se tourner. Dans le cadre du diagnostic précoce, le CAMSP est le premier service à être aux côtés de l'enfant et de sa famille. Pour bien comprendre les besoins de l'enfant, les professionnels du CAMSP l'accompagnent essentiellement sur ses lieux de vie et dans ses activités.

Travailler ensemble

L'équipe du CAMSP est pluridisciplinaire par nature mais aussi dans son mode de fonctionnement. Les réunions régulières de suivi permettent aux différents professionnels de croiser leurs regards afin d'adapter au mieux les réponses apportées à l'enfant et à sa famille. Cette pluridisciplinarité s'étend également aux praticiens libéraux et services hospitaliers pour une bonne coordination des accompagnements et de vraies collaborations.

Propos recueillis auprès des professionnels du CAMSP d'Illzach (68)

REPÈRES 2013
ACTION PRÉCOCE
(source : plans stratégiques régionaux APF 2013)

13 CAMSP

5 antennes

1 000 enfants accompagnés

©APF

CAMSP d'Illzach (68)

De gauche à droite : Martine (kinésithérapeute), Patricia (éducatrice de jeunes enfants), Lucie (psychomotricienne), Magalie (éducatrice de jeunes enfants), Christelle (psychomotricienne), Michèle (kinésithérapeute), Fabienne (secrétaire médicale), Isabelle (directrice), Brigitte (ergothérapeute), Annick (Pédiatre).

3. Aide humaine : accompagner la personne

L'aide humaine est destinée à faciliter les actes de la vie quotidienne (lever/coucher, repas, toilette…) mais aussi la réalisation des projets de la personne par elle-même (autonomie, vie sociale, hobbies…). Parce qu'il n'existe pas de réponse unique, l'APF propose différents accompagnements qui tiennent compte de sa situation et de ses attentes : services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), accueils de jour…

REPÈRES 2013
AIDE HUMAINE APF
(source : plans stratégiques régionaux APF 2013)

140
services et établissements
(hors délégations)

132
agréments

7 000
personnes accompagnées

©Jérôme Deya

Soutenir les projets des personnes

JEAN-MARC, responsable, accueil de jour, Fleury s/Orne (14)

L'accueil de jour est le fruit de 10 ans de travail basé sur une étude des besoins menée avec la délégation départementale. C'est un cadre rassurant dans lequel les usagers conservent leur autonomie et décident, avec l'équipe des professionnels, des temps d'activité qui correspondent à leur projet d'accompagnement personnalisé.

SAMUEL, éducateur, accueil de jour, Fleury s/Orne (14)

Avec les usagers, nous avons réalisé un site et mis en place une page Facebook afin de valoriser les activités et opérations de l'accueil de jour. Nous en profitons, par exemple, pour publier les prises de vue de l'atelier photo. Tous les mercredis, lors de l'atelier informatique/internet, nous nous réunissons pour mettre à jour les contenus et apprendre ensemble à maîtriser les technologies de l'information.

JONATHAN, usager, accueil de jour, Fleury s/Orne (14)

Parmi les activités proposées par l'accueil de jour, l'atelier cuisine est destiné à faciliter la vie et l'autonomie à domicile. Nous abordons les questions nutritionnelles, apprenons à gérer un budget alimentation et à préparer notre repas. Parfois, lors d'événements, nous cuisinons pour les usagers qui y participent.

PATRICIA, secrétaire, SAVS, Nantes (44)

Je suis responsable de l'accueil du service et du secrétariat de 13 professionnels (ergothérapeutes, médecins de rééducation…). Le plus intéressant, c'est d'être réellement intégrée à l'équipe et de pouvoir participer aux réunions de travail. Cela me permet d'avoir connaissance de la situation de nos usagers et de répondre à leurs interrogations, inquiétudes lorsqu'ils contactent le SAVS. Je peux ainsi recueillir des informations utiles pour le suivi de leur accompagnement.

Aider à domicile

WILLY, auxiliaire de vie, SAAD, Monéteau (89)

Je fais ce métier car j'aime aider les personnes en général. Tout en restant dans une posture professionnelle, lorsque je me rends au domicile d'une personne en situation de handicap, c'est aussi pour développer une relation humaine, pour dépasser le handicap en quelque sorte.

JOSETTE, auxiliaire de vie, SAAD, Monéteau (89)

Respecter la personne, prendre soin d'elle, avoir le sourire et repartir avec… Auxiliaire de vie, c'est plus qu'un métier. Nous sommes aux côtés et à l'écoute de la personne jusqu'en fin de vie. C'est beaucoup donner pour recevoir beaucoup en retour. C'est pour toutes ces raisons que je sais pourquoi je me lève le matin.

http://aideadomicile.apf.asso.fr

Former à l'emploi direct, accompagner le particulier-employeur

CINDY, responsable, SAAHED, Montpellier (34)

Pour mettre en place le service d'accompagnement aux aides humaines en emploi direct (SAAHED), nous sommes partis des besoins des personnes qui souhaitent organiser leur aide humaine en devenant particuliers-employeurs. Nous les accompagnons dans leur fonction d'employeur afin qu'elles acquièrent les compétences nécessaires, développent des outils et fassent partager leur expérience. La démarche du SAAHED est innovante, flexible et en constante évolution pour s'adapter aux situations et aux aspirations des personnes.

De gauche à droite : Aude, Cindy, Géraldine et Emmanuel, délégation de l'Hérault (34)

AUDE et **GÉRALDINE**, référentes, SAAHED, Montpellier (34)

Nous formons individuellement (à domicile) et accompagnons collectivement les particuliers-employeurs. Il est parfois question d'employer jusqu'à une dizaine d'auxiliaires de vie. Cela revient à gérer le personnel d'une petite entreprise (financement, recrutement, contrat de travail, paie, litiges…). L'enjeu du SAAHED est d'inviter la personne en situation de handicap à s'investir, à participer et à gagner en autonomie dans sa fonction de particulier-employeur. Nous l'aidons à faire face et à consolider ses choix par le contact et un soutien juridique personnalisé. La bienveillance est notre postulat.

JULIEN, particulier-employeur

Je suis usager du SAAHED depuis 2 ans maintenant. L'avantage de ce suivi est de pouvoir apprendre à recruter et à gérer les personnes qui vont nous aider à domicile. Bien entendu, c'est beaucoup de travail, de responsabilités mais confiance en soi et liberté sont à la clé. Fort de mon expérience de particulier-employeur, je suis prêt aujourd'hui à aider d'autres personnes. Je suis acteur et pas seulement bénéficiaire.

http://aidantpro34.blogs.apf.asso.fr

4. Une solution de logement qui respecte la personne

Les choix de vie dépendent souvent du ou des lieux de vie. Les établissements et services de l'APF offrent, en matière de logement, plusieurs solutions, chacune respectant au mieux les attentes et les besoins de la personne. Ce sont les appartements de préparation et d'entraînement à l'autonomie (APEA) ou « tremplins », les appartements regroupés, les foyers d'accueil médicalisés (FAM), les maisons d'accueil spécialisées (MAS)…

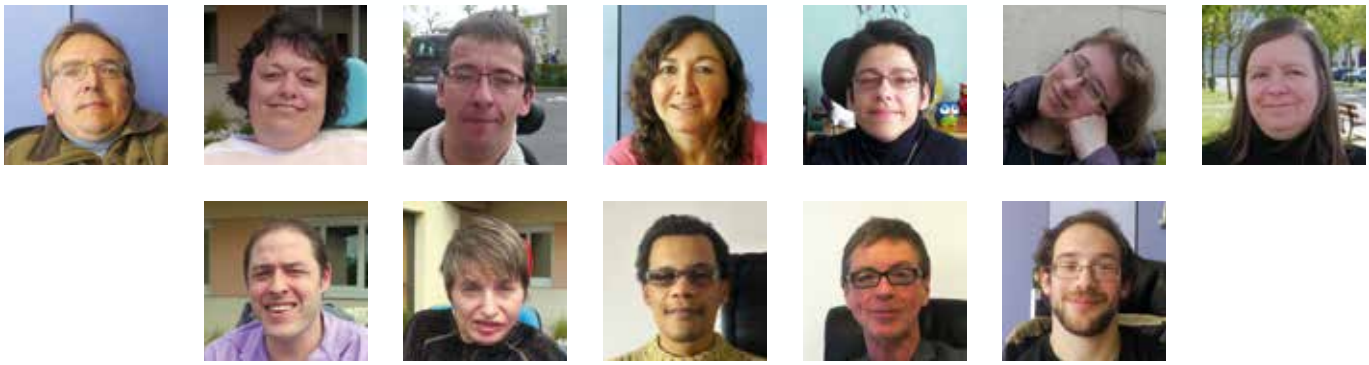

©APF

Un environnement rassurant et convivial

SYLVAIN, responsable des services généraux, foyer d'accueil médicalisé, Fleury s/Orne (14)

Je suis responsable de la sécurité, de l'hygiène et de l'entretien des locaux du foyer. Cela me permet d'être en contact permanent avec les usagers sur toutes ces questions et c'est très valorisant. C'est la première fois dans ma carrière que je travaille pour des personnes en situation de handicap et avec mon regard extérieur, je peux apporter de nouvelles idées pour améliorer la convivialité des espaces de vie dans l'établissement.

MICHEL, responsable de la restauration, foyer d'accueil médicalisé, Fleury s/Orne (14)

Le repas est un vrai moment de plaisir pour les résidents. Au fil des années, j'ai appris à connaître leurs goûts et à comprendre leurs difficultés pour adapter les menus. Avec le temps, dans la relation, on arrive à mettre le handicap au second plan.

MAGALIE, auxiliaire de vie, foyer d'accueil médicalisé, Fleury s/Orne (14)

Nous partageons de très bons moments avec les résidents. Nous organisons et participons à des activités à l'extérieur du foyer (piscine, patinoire…). La part des animations, en parallèle des soins que nous assurons, est très importante dans notre relation aux usagers.

REPÈRES 2013

SOLUTIONS LOGEMENT APF
(source : plans stratégiques régionaux APF 2013)

123
services et établissements

137
agréments

3 200
usagers

DOMINIQUE, auxiliaire de vie, appartements regroupés, Nantes (44)

C'est valorisant de participer, d'encourager et de consolider l'autonomie de l'usager sur son lieu de vie. C'est un choix et je m'y retrouve car j'en tire de nombreuses leçons.

Des usagers actifs et impliqués

PATRICIA et **DELPHINE**, usagers, foyer d'accueil médicalisé, Fleury s/Orne (14)

Nous sommes amies dans la vie et nous faisons partie du conseil de la vie sociale (CVS) du foyer. Le CVS permet d'organiser, avec la direction, la vie collective et le respect de l'intimité des usagers au sein de l'établissement (planning d'interventions, repas…).

BENJAMIN, usager, foyer d'accueil médicalisé, Fleury s/Orne (14)

Je suis un passionné de musique. Tous les mercredis, je suis des cours au conservatoire de Caen et à chaque fois c'est une surprise et du plaisir. Je participe également à la chorale et à l'atelier théâtre du foyer. Ces activités m'apportent beaucoup.

STEVENS, usager, foyer d'accueil médicalisé, Fleury s/Orne (14)

La plupart des activités, je les fais en dehors du foyer. Je m'occupe de réserver un transport adapté pour aller à la patinoire, au cinéma et parfois, tout simplement pour me promener. Je tiens à préserver ma liberté et mon autonomie.

FRANCK, usager, appartements tremplins, Fleury s/Orne (14)

Atteint de la sclérose en plaques, aujourd'hui, je prends un nouveau départ. Il y a un an, je me suis rendu compte que je ne pouvais plus vivre seul. Dans cet appartement, je suis bien chez moi. Je bénéficie d'une aide pour les repas, le ménage et aussi pour les questions administratives. Je peux ainsi m'occuper de moi et envisager mes projets de reprise d'études en droit et d'engagement en politique.

KARL, usager, appartements regroupés, Nantes (44)

Je dispose dans la résidence d'un appartement et suis accompagné par des auxiliaires de vie pour les actes de la vie quotidienne. Pour améliorer les conditions de vie collective, je participe au conseil de la vie sociale qui est l'intermédiaire entre les résidents et les professionnels. J'anime également le groupe jeune de la région. Ces engagements, c'est une façon pour moi de remercier l'APF pour tout ce qu'elle m'apporte.

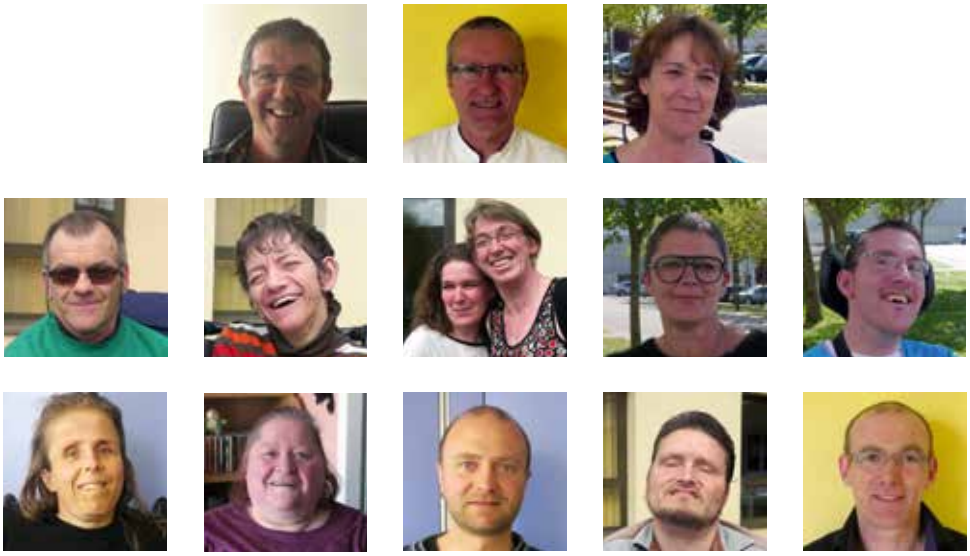

©APF

5. Éducation, formation et accès à l'emploi

L'accès des personnes en situation de handicap au monde du travail est un facteur essentiel d'insertion sociale et d'autonomie financière. C'est un droit pour toute personne, droit qu'il appartient à l'APF de soutenir. L'APF est donc active et mobilisée sur ce vecteur d'inclusion majeur, de l'enseignement général et de la formation (instituts d'éducation motrice, services d'éducation et de soins spécialisés à domicile) jusqu'à l'exercice d'une activité professionnelle : entreprises adaptées (EA), établissements et services d'aide par le travail (Esat) ou travail en milieu « ordinaire ».

REPÈRES 2013
ÉDUCATION FORMATION
(source : plans stratégiques régionaux APF 2013)

107
services et établissements

115
agréments

4 800
jeunes accueillis

Favoriser une scolarité inclusive

ODILE, Éducation Nationale, coordinatrice pédagogique IEM-SESSD, Illzach (68)

Avec l'avancée vers l'inclusion scolaire, nous avons envie d'être des « passeurs » afin que l'enfant puisse se diriger vers le milieu dit « ordinaire ». La notion d'inclusion nous ouvre de nouvelles perspectives en termes de partages, de regards pour faire avancer les projets des enfants. Cette évolution des approches nous plonge dans une nouvelle culture professionnelle, celle du partenariat. Des enseignants de l'Éducation Nationale sont présents au sein du SESSD pour faire le lien entre le projet global et la scolarité de l'enfant. Leurs missions consistent notamment à accompagner l'élève par la mise en place de l'ensemble des adaptations et compensations nécessaires aux apprentissages, à délivrer l'information nécessaire aux enseignants et AVS.

JEAN-PIERRE, adjoint de direction, SESSD, Illzach (68)

Le projet du SESSD d'aujourd'hui s'oriente vers les partenaires du réseau des professionnels du secteur libéral, afin qu'ils puissent s'appuyer sur l'expertise des professionnels du service. Nous consolidons les échanges et les mutualisations avec les autres services et établissements de l'APF (CAMSP et IEM) pour aller vers davantage de souplesse dans des offres de service diversifiées. Dans cette logique de partenariats, l'enjeu consiste à reconnaître et développer l'expression de la compétence des parents d'enfants en situation de handicap, à rendre vivant avec tous les intervenants le projet d'accompagnement de l'enfant au sein de son environnement quotidien.

SUZANNE, éducatrice spécialisée, SESSD, Illzach (68)

Ce qui me motive, dans le service de soins, c'est toute la diversité qu'on peut y trouver. Notre travail a véritablement évolué. Nous sommes passés de prises en charge individuelles à des interventions au plus proche de l'environnement de l'enfant (famille, école, institut d'éducation motrice, activités extrascolaires). Nous favorisons également les rencontres entre enfants handicapés et valides, notamment par le biais d'activités sportives. Nous sommes dans une perspective de collaboration avec l'enfant mais également avec toutes les personnes qui l'entourent.

AUDREY, psychomotricienne, SESSD, Illzach (68)

En intervenant sur les différents lieux de vie de l'enfant, nous rencontrons à cette occasion d'autres professionnels qui ont un autre regard, des approches différentes et complémentaires. Cette démarche nous permet d'échanger et de réfléchir avec une plus grande ouverture d'esprit et une compréhension plus juste des attentes et besoins de l'enfant. Notre accompagnement encourage l'autonomie de l'enfant et la participation des personnes avec qui il vit, dans une démarche inclusive.

MOKHTARIA, maman de Lina, SESSD, Illzach (68)

La collaboration avec l'équipe du SESSD apporte autant aux parents qu'à l'enfant. Je redécouvre le plaisir de faire des choses avec ma fille. Un moment important

est celui où l'éducatrice vient à la maison. Je peux voir le travail qui est fait avec Lina. La sœur de Lina y participe également. Elles apprennent l'une de l'autre et la barrière du handicap saute. Nous, parents, pouvons avoir du répit et reprendre confiance.

ELISABETH, maman de Zacharie, SESSD, Illzach (68)

Les professionnels du SESSD interviennent à la maison et à l'école. C'est cela qui a permis à Zacharie d'avoir un parcours scolaire classique avec la mise en place d'adaptations et des échanges de recommandations. Avec l'aide d'un éducateur qui utilise le sport comme support pédagogique, Zacharie peut pratiquer de nombreuses activités qui lui ont permis de prendre confiance en lui mais aussi d'évaluer ses limites. La diversité des services rendus par le SESSD, nous ne pourrions tout simplement pas la trouver par nous-mêmes en faisant appel au secteur libéral (kinésithérapie, ergothérapie…).

Évaluer, former et orienter

DOMINIQUE, référent du module 18-25 ans, IEM pro, Vertou (44)

Nous accompagnons, dans le cadre du module, des jeunes sans solution professionnelle. Mon rôle, avec la plate-forme technique de l'IEM (équipe médicale, enseignante et vie sociale), est d'évaluer et de repérer les opportunités d'emploi ou de formation en développant une relation avec les entreprises.

DIDIER, éducateur technique, IEM pro, Vertou (44)

Je forme les élèves aux métiers de construction mécanique et de maintenance industrielle. Avec les équipes, les enseignants de l'Éducation Nationale et les jeunes de l'IEM, nous évaluons les orientations professionnelles. Nous sommes là pour écouter les souhaits de l'élève et les traduire en opportunités qui correspondent à son projet d'accompagnement personnalisé.

FANTINE, usager, IEM pro, Vertou (44)

Je souhaite devenir opératrice de circulation ferroviaire et la SNCF m'a déjà accueillie pour que je découvre leurs infrastructures sur Nantes. Cela a été possible grâce au soutien apporté par le module 18-25 ans. Je travaille actuellement avec Dominique pour déterminer si mon projet est compatible avec mon handicap.

Sébastien

SÉBASTIEN, usager, IEM pro, Vertou (44)

J'ai suivi un parcours scolaire ordinaire et aujourd'hui, je suis en intégration au Lycée de la Bourdonnière pour travailler dans le secteur de la logistique. J'apprends à être autonome avec le soutien des éducateurs de l'IEM et j'envisage de passer mon permis de conduire. J'aime aller jusqu'au bout des choses !

Fantine

©Jérôme Deya

Christelle (usager), Brigitte, Manuela (monitrices d'atelier) et Timour (usager), Esat (89)

REPÈRES 2013 EA ET ESAT APF		
55	2 338	1 431
structures emploi	salariés en EA	usagers des ESAT

APF Entreprises : créer de la valeur !

CHRISTOPHE, salarié, entreprise adaptée de Monéteau (89)

Notre travail a beaucoup évolué. Aujourd'hui, les tâches à accomplir sont moins routinières qu'auparavant et l'image de l'entreprise adaptée auprès des autres entreprises s'est vraiment améliorée. Nous sommes capables de faire beaucoup de choses mais il reste beaucoup à faire en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

BRIGITTE et **MANUELA**, monitrices d'atelier, Esat, Monéteau (89)

Notre métier consiste à gérer la production pour nos clients mais aussi à travailler avec les usagers sur leurs projets individuels avec pour valeurs, le respect, la tolérance et le bien-être de la personne. Nous collaborons avec de grandes marques de cosmétique car la qualité et la précision du travail que nous réalisons sont élevées. Les clients nous font confiance et nous confient régulièrement de nouveaux marchés.

CHRISTELLE, usager, Esat, Monéteau (89)

Il est difficile de s'intégrer en entreprise. Dans le cadre de mon projet personnalisé, j'ai demandé à pouvoir travailler aussi dans un établissement en milieu ordinaire. C'est pourquoi j'ai accepté d'être mise à la disposition de la caisse d'allocation familiale. J'y travaille le matin et puis je reviens à l'Esat l'après-midi.

http://www.apf-entreprises.fr

©Jérôme Deya

©Jérôme Deya

Initiatives emploi

L'APF souhaite offrir de nouvelles opportunités aux personnes en situation de handicap qui ont un projet professionnel.

LES PLATES-FORMES D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Sur la base d'un partenariat entre les structures de l'APF et d'entreprises du secteur privé, cette initiative consiste à proposer un accompagnement qui favorise l'insertion professionnelle en mobilisant une palette d'outils :

- stages de découverte métier
- formations en alternance
- appui à la validation du projet professionnel…

Elle est expérimentée dans plusieurs régions : Bretagne, Pays-de-la-Loire, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes.

L'ESPACE EMPLOI APF

Mis en ligne en 2013, l'Espace Emploi APF permet de créer un lien direct entre les entreprises et les personnes en situation de handicap :

- par la mise en ligne d'offres d'emploi proposées par des entreprises ;
- par la consultation et le dépôt de candidatures en ligne ;
- par l'accès à une information sur l'actualité de l'emploi des entreprises et des personnes en situation de handicap.

REPÈRES 2013
ESPACE EMPLOI

529
offres en ligne

240
CV déposés

LES PRESTATIONS PONCTUELLES SPÉCIFIQUES

L'APF est prestataire pour le compte de l'AGEFIPH, du FIPHFP et de l'OETH d'actions d'évaluation des capacités, de validation de projet professionnels, de maintien dans l'emploi et d'accompagnement à l'accès ou au maintien dans l'emploi. 43 professionnels (chargés d'insertion, psychologues, neuropsychologues, ergothérapeutes) sont mobilisés sur 7 régions. Ils ont proposés plus de 12 000 heures d'accompagnement au bénéfice de plus de 1 000 personnes en situation de handicap, principalement sur prescription de Cap Emploi et des SAMETH (service d'appui au maintien dans l'emploi).

6. Former les acteurs des secteurs médico-social et associatif

Connaissance des handicaps, soins, gestes techniques, pratiques éducatives et professionnelles, relation et accompagnement… APF Formation assure la formation des acteurs des secteurs médico-social et associatif (salariés, bénévoles, élus) à l'ensemble de ces domaines d'expertise et enjeux professionnels.

©Sébastien Le Clézio

REPÈRES 2013
APF FORMATION

7 862
inscriptions

1 019
structures clientes

12 808
heures de formation

39 %
des formations assurées par des acteurs de l'APF

Des formations continues et diplômantes

Les formations visent un approfondissement théorique, méthodologique ou pratique dans un domaine défini. Elles peuvent aussi proposer un travail centré sur le développement des capacités relationnelles.

Lors de ces actions, les stagiaires ont l'occasion de rencontrer des experts de différents secteurs et de se perfectionner ou de développer des compétences en rapport avec leurs préoccupations professionnelles.

APF Formation accueille également des stagiaires en formation aux diplômes d'État d'aide médico-psychologique (DEAMP) et d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS).

Des formations innovantes

En 2013, APF Formation, en partenariat avec le réseau APF (régions Rhône-Alpes, Bretagne et Languedoc-Roussillon) participe à la création d'une offre de formations pour sensibiliser, notamment, à l'emploi des personnes en situation de handicap auprès des entreprises.

Des journées d'étude

Les journées d'étude à l'Unesco rassemblent chaque année des professionnels sur une thématique transversale liée au handicap. En 2013, plus de 800 personnes ont participé aux 26es journées d'étude consacrées à la place du corps dans les pratiques professionnelles auprès des personnes en situation de handicap.

http://formation.apf.asso.fr/

7. Faire valoir les droits des personnes et des structures

© Jérôme Deya

Droits des personnes, des usagers et des structures : sur toutes ces questions, la direction juridique de l'APF assure une fonction de conseil, d'expertise et d'alerte juridique auprès des professionnels de l'association pour la bonne mise en œuvre de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

L'expertise juridique

L'action de la direction juridique couvre 3 champs d'application légale :

- la sécurisation des contrats, conventions ou actes juridiques nécessaires au fonctionnement de l'association en lien avec les directions concernées ;
- le respect des obligations relatives au cadre juridique des établissements et services de l'APF telle que la question du droit des usagers et plus spécifiquement la prévention de la maltraitance et la participation des usagers ;
- la législation spécifique applicable aux personnes en situation de handicap et leur famille par le soutien des professionnels de l'APF qui accompagnent les personnes.

La direction juridique apporte de manière systématique l'expertise et la vigilance juridiques nécessaires auprès des acteurs de l'association pour toute question relative au respect des droits et libertés des personnes en situation de handicap ainsi qu'à la sécurité des personnes et des biens.

L'action juridique

Pour mener à bien ses missions, l'équipe de la direction juridique de l'APF met tout en œuvre pour répondre aux demandes qui lui sont adressées par les professionnels ou les particuliers. Les principales questions ont trait :

- aux prestations sociales (PCH, AAH, pensions) ;
- à l'indemnisation des accidents de la vie ;
- aux assurances ;
- à la maltraitance.

Elle traite également les questions relatives au droit des usagers :

- l'aide sociale ;
- la vie affective ;
- la situation financière (usagers et établissements).

La direction juridique engage également des recours en contentieux contre toute mesure portant une atteinte majeure aux activités de l'APF et aux droits des personnes.

La formation et l'information juridiques

La direction juridique de l'APF, en 2013, est intervenue à de nombreuses reprises dans le cadre de formations ou de consultations auprès des acteurs de l'APF. Elle publie également une information juridique régulière et accessible à tous : guide fiscal en partenariat avec le magazine Faire Face, lettres d'actualités juridiques…

http://vos-droits.apf.asso.fr

REPÈRES 2013
DIRECTION JURIDIQUE APF

531 appels téléphoniques traités

2 031 réponses écrites

64 recours individuels en contentieux

8. Vacances, loisirs et culture

L'accès aux loisirs, aux vacances et à la culture des personnes en situation de handicap fait partie des droits fondamentaux que l'APF défend depuis 80 ans. Cet engagement de l'APF se fait tant en matière d'organisation de séjours de vacances qu'au travers de dispositifs d'aides aux projets et d'initiatives socioculturelles.

©Shin Shin

Partir seul ou en famille

Imaginer ses vacances, c'est aussi disposer de la bonne information pour les préparer et les organiser. C'est dans cet esprit que l'APF met à disposition des personnes en situation de handicap et de leurs proches, une information disponible 24 heures/24 sur le blog « Le guide de vos vacances accessibles » :

- les questions à se poser ;
- les différentes aides (humaines, financières et techniques) ;
- les différents modes de transports ;
- les réseaux d'hébergement (France et étranger) ;
- les bons plans.

Avec le soutien du réseau APF, du réseau national des destinations départementales (RN2D) et des comités départementaux du tourisme, une carte interactive des lieux de baignade accessibles en France est mise à jour en permanence.

http://www.vacances-accessibles.apf.asso.fr

Des séjours clé en main avec APF Évasion

L'offre de séjours APF Évasion est élaborée en fonction des attentes des personnes en situation de handicap (séjours adaptés et inclusifs pour personnes en situation de handicap et de polyhandicap), pour tous les âges, en France et à l'étranger. Elle inclut tous les dispositifs nécessaires pour passer de bons moments, garantir le bien-être des personnes : soins, facilités et solutions de transport, aides financières…

En 2013, APF Évasion a développé des séjours mixtes et en mixité en organisant sur un même site l'accueil d'enfants et d'adolescents en situation de handicap et valides.

http://www.apf-evasion.org

Des rendez-vous culturels

Il existe de multiples façons de vivre la culture : spectateur, auditeur, lecteur, mais aussi acteur investi dans le geste créatif. Déclinée sous de multiples formes dans tout le réseau APF, la culture devient un formidable vecteur d'inclusion.

HUMOUR ET HANDICAP

La délégation APF de Moselle et la ville de Yutz ont noué un partenariat pour la création du 1er festival associant l'humour et la situation de handicap. Grâce à l'humour et au rire, ce festival a brisé les conventions et mêlé les publics. Du 4 au 6 octobre 2013, pas moins de 15 artistes et compagnies se sont mobilisés autour du handicap pour le plus grand plaisir des spectateurs : Éric Antoine, Laurent Violet, les Baladins du Val Sierckois, les Philodart, le Clownoglu…

CINÉMA ET HANDICAP

Pour la quatrième année consécutive, le groupe relais APF des Alpes-Maritimes a organisé le festival Entr'2 marches, pendant le festival de Cannes, grâce au soutien des bénévoles, de la ville de Cannes mais aussi de nombreux partenaires : conseil général des Alpes-Maritimes, conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Keolis Côte d'Azur, Mutuelle de France Plus, association AFPJR… Au total, 31 courts-métrages ont été présentés et ont réuni plus de 400 spectateurs. Les lauréats de l'édition 2013 :

- le grand prix du Jury : *L'assistante* de David Guitaud et Anne-Claire Jaulin. L'assistance sexuelle aux personnes en situation de handicap ;
- le coup de cœur du Jury : *Watch out* d'Abkari Saitouili. Les prouesses d'un rappeur unijambiste qui se bat en en dansant dans un parking sous-terrain ;
- le prix du public : *IZO* de Jérémy Belando. Ce que peut voir, entendre et ressentir une personne atteinte de schizophrénie ;
- le prix du meilleur documentaire : *Handicap et maternité* d'Aurélien Chalon. Les émotions et ressentis de plusieurs femmes enceintes et porteuses de handicap.

REPÈRES 2013
APF EVASION

169 séjours en France et à l'étranger

310 séjours inclusifs

1 628 vacanciers

1 995 accompagnateurs

9. Communiquer, c'est agir

Faire entendre et comprendre les revendications et valeurs que l'APF défend en faveur des personnes en situation de handicap : un préalable indissociable de toute forme de mobilisation, une responsabilité qui engage à agir. En 2013, la prise de parole de l'APF s'est traduite par une production importante de contenus et d'événements qui sont autant de garants à un indispensable dialogue avec ses acteurs et la société civile.

REPÈRES 2013
WEB ET RELATIONS PRESSE

23 500
fans sur la page Face book officielle de l'APF

5 900
abonnés sur le compte Twitter de l'APF

200
vidéos et plus de

300 000
vues sur la chaîne Youtube APF

50
communiqués et dossiers de presse diffusés

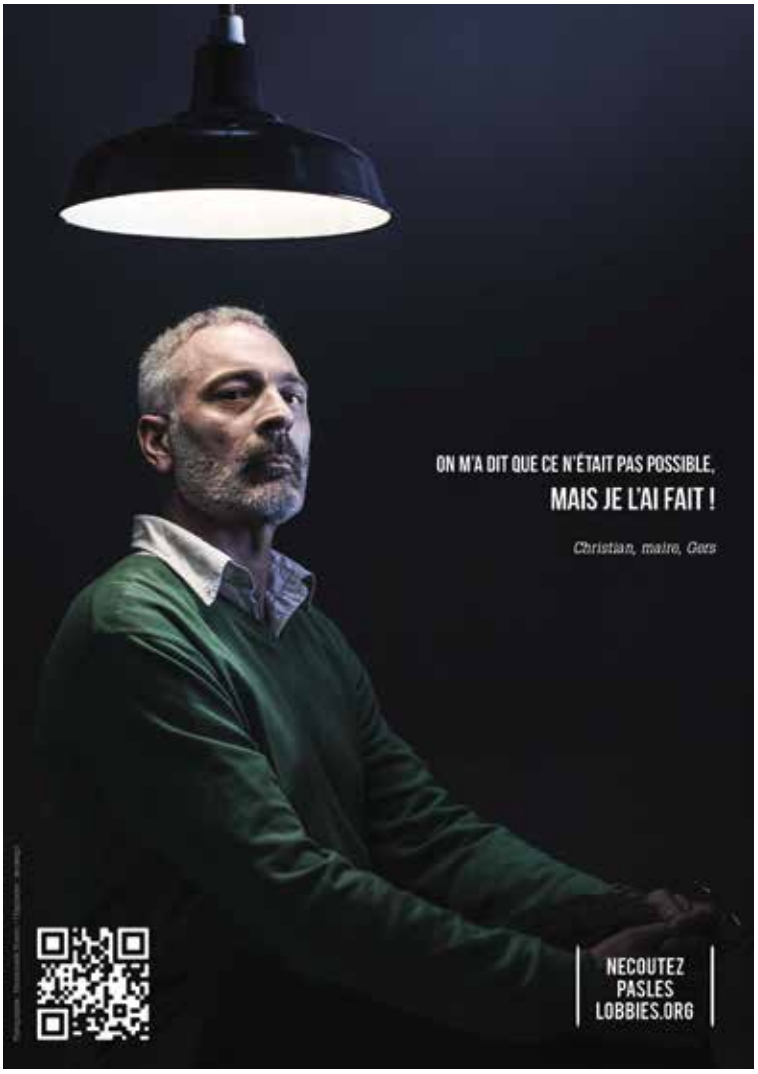

© Emmanuelle Brisson

L'accessibilité, c'est possible

Alors que plusieurs rapports remettent en cause l'obligation de mise en accessibilité de la France et son délai du 1er janvier 2015, la campagne « N'écoutez pas les lobbies ! » vient tordre le cou aux idées fausses véhiculées par les détracteurs de l'accessibilité pour montrer que rendre accessible, c'est tout à fait possible ! Le site dédié rassemble toute l'information pour soutenir les volontés et initiatives citoyennes en faveur d'un accès à tout pour tous : actualités, pétition, témoignages et réalisations…

http://www.necoutezpasleslobbies.org

Résultat d'une large enquête menée par les délégations départementales en 2013 auprès des personnes et des municipalités, le baromètre de l'accessibilité dresse un bilan de l'état d'accessibilité des chefs-lieux départementaux de France : voirie, transports, établissements recevant du public, commerces, logement…

http://accessibilite-universelle.apf.asso.fr

REPÈRES 2013
BAROMÈTRE DE L'ACCESSIBILITÉ

96	10
chefs-lieux départementaux analysés	millions de citoyens en situations de handicap concernés (source INSEE)

80 ANS à bouger les lignes !

Association des Paralysés de France

Les régions portent l'inclusion

2013 est l'année des États régionaux de l'inclusion (ERI) organisés par les équipes régionales de l'APF. L'occasion de mobiliser, lors de journées dédiées, les acteurs locaux de la société civile (associations, pouvoirs publics, entreprises, usagers…) et d'engager des conversations et débats autour d'enjeux publics d'intérêt général : éducation, emploi, accès à la vie de la cité, solidarité…

Avec ces états régionaux, l'APF a l'ambition de faire progresser concrètement l'inclusion sur le terrain en dressant un état des lieux annuels de son avancement. Pour apprécier cette évolution, l'APF s'appuiera notamment sur des indicateurs de participation sociale des personnes en situation de handicap et de leur famille dans les différents domaines de la vie quotidienne mais aussi sur l'identification des freins et leviers. L'objectif est clair : travailler ensemble pour construire une société ouverte à tous.

http://etatsregionauxinclusion.apf.asso.fr

Une personne, un bénévole

Chaque année, l'APF et les bénévoles permettent à 2000 jeunes et adultes en situation de handicap de partir en vacances (voir page 32). C'est l'occasion de souligner l'importance de l'accompagnement bénévole et de poser la question suivante : Qu'est-ce que vous faites pour les vacances ? Les délégations, établissements et services de l'APF se sont encore fortement mobilisés en 2013 pour encourager cet engagement bénévole indispensable : brochures et affiches d'information, relais dans la presse nationale et locale, sur internet…

1933-2013 : 80 ans de solidarité

Pour célébrer son 80e anniversaire, l'APF a invité salariés, adhérents, bénévoles, partenaires et sympathisants à se réunir pour fêter une solidarité sur laquelle les années n'ont pas de prise. 2013 a donc été l'occasion de fixer de nombreux rendez-vous conviviaux et sympathiques, partout en France et en ligne :

- L'APF à visage découvert : un mur de visages en ligne pour montrer le sien et publier un message.

http://80ans.apf.asso.fr

- 80 ans d'action : la vidéo des 80 ans !

http://www.youtube.com/APFhandicap

- 80 ans en musique : le 26 avril 2013, date officielle de création de l'APF, s'est tenu un concert inclusif dans l'église St-Sulpice (Paris) réunissant 200 choristes et musiciens devant 400 auditeurs.
- Un anniversaire de proximité : autant d'événements qui se sont transformés en fêtes anniversaires au sein des délégations départementales.

10. Donateurs, bienfaiteurs et partenaires : un grand merci !

2013 est une année de développement des opérations et moyens de collecte destinés aux délégations départementales et à des projets de l'APF en général ; une année d'innovation avec la mise en œuvre de nouveaux modes d'appel à don mais aussi de nouvelles formes de ressources et partenariats. L'APF est engagée dans une dynamique responsable d'adaptation de ses activités aux besoins des personnes avec pour enjeux, la maîtrise des coûts et la qualité de la relation avec les donateurs, testateurs et partenaires.

Collecter par courrier et développer le don en ligne

Aider Karine, c'est aussi aider Antoine et Bastien. L'Association des paralysés de France a lancé, le 9 octobre 2013, sa nouvelle campagne nationale d'appel au don, une opportunité pour les donateurs d'expérimenter le don en ligne ou de répondre par courrier selon la préférence de chacun. Cette campagne invite le public à soutenir financièrement l'association dans ses actions pour les personnes en situation de handicap, pour leur famille et pour la construction d'une société ouverte à tous, quelles que soient les particularités de chacun.

La course d'obstacles. De novembre à décembre 2013, l'APF met en place un dispositif complet de collecte en ligne : un mini-site agrémenté d'animations pédagogiques, une série de communications électroniques adressées aux donateurs et aux adhérents, ainsi qu'une diffusion web *via* les blogs des délégations, Facebook et Google.

Des opérations qui mobilisent

25 délégations départementales ont mené des actions de vente et collecte sur la voie publique, d'affichage et de communication dans la presse locale lors de la semaine nationale des personnes handicapées physiques qui s'est déroulée du 11 au 17 mars 2013.

Du 25 mai au 2 juin 2013, les stands de l'APF de la Fête du sourire ont investi les rues, les places et les salles des communes françaises pour proposer à tous des objets solidaires mais aussi des animations ! Spectacles vivants, danse, chant, cirque, animations de rue étaient au rendez-vous pour une fête placée sous le thème du sourire et de la solidarité envers les personnes en situation de handicap !

Marseille, Lyon, Villeneuve d'Ascq et Paris ont accueilli en juin et octobre 2013 la Course des héros. Pour participer, chaque coureur doit rassembler au minimum 200 € de don au profit des actions menées par l'APF dans son département auprès de ses proches. Événement très festif, c'est une occasion de collecte et de contacts pour l'APF avec de nouveaux donateurs, des salariés d'entreprises et acteurs d'autres associations.

Nouveau partenariat : le mécénat de compétence

Une nouvelle forme de partenariat avec les entreprises se développe au sein de l'APF : le mécénat de compétence ou la mise à disposition à temps partiel d'un salarié qui continue à être rémunéré par sa société.

Après 35 ans chez France Télécom Orange, en Île-de-France, Chantal vient d'effectuer un virage à 180° vers l'engagement associatif. Direction la délégation départementale des Landes, à Dax, sa ville natale. France Télécom Orange lui propose un aménagement de fin de carrière dans le secteur associatif. En janvier 2013, un autre salarié de France Télécom Orange a intégré la délégation du Tarn-et-Garonne en tant que chargé de mission sur des questions de bénévolat, de communication et de recherche de financements.

Au total, 12 salariés de France télécom Orange s'intègrent dans cette démarche de mécénat de compétence qui, sans nul doute, s'étendra bientôt à de nouveaux partenaires. Une chance pour l'APF, en particulier, de renforcer les équipes des délégations départementales.

©Shin Shin

Legs, donations et assurances-vie : confiance et écoute

L'APF est une seconde famille pour ses bienfaiteurs, une famille où l'on maintient, au fil des années, des liens forts. Cela s'exprime par un accompagnement du testateur tout au long de son parcours, créant une relation de confiance et d'écoute.

Les équipes régionales de l'APF l'ont bien compris et ont entrepris depuis 2013 des démarches de développement de cette relation qui dit son nom : Famille de Cœur.

« Dans la Marne, explique Florence, directrice de la délégation, *nous avons été interpellés très récemment par une personne qui souhaitait nous faire un legs. Tout s'est passé très simplement. Nous avons rencontré la personne et nous lui avons présenté les actions de la délégation. Il faut être particulièrement à l'écoute. C'est en cela que la proximité géographique avec les bienfaiteurs est déterminante. »*

« Nos contacts avec l'APF, déclare Marianne, testatrice, *nous ont totalement satisfaits, tant par les renseignements précis et efficaces qui nous ont été prodigués, que par l'humanité de l'accueil, qui nous confortent dans notre décision. Nous sommes très sensibles à la Famille de Cœur APF, que nous sommes ravis de rejoindre. »*

L'association dispose d'un service interne de contrôle de gestion qui supervise l'ensemble de ses délégations et établissements. De plus, l'APF est membre depuis 1988, du comité de la charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public (dit « comité de la charte du don en confiance »).

RAPPORT FINANCIER
Un engagement collectif

©Sébastien Le Clézio

Jean-Manuel Hergas
Trésorier adjoint

L'année 2013 est riche d'enseignements, sur le plan économique, à plus d'un titre !

D'abord, **nos établissements et services médico-sociaux** confirment leur bon résultat, puisqu'ils dégagent un excédent de près de 2 % de leur budget. Ce secteur poursuit sa croissance par la création de nouvelles places et de nouveaux services.

Le mécanisme des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens permet le plus souvent de négocier avec les autorités de tarification des budgets adaptés à l'évolution des besoins des personnes, tout en gagnant en rigueur de gestion et en efficience. Dès à présent, même s'il faut aborder cet élément avec prudence, cette évolution devrait générer quelques marges de manœuvre ou d'ajustement utiles.

Au-delà de ces éléments favorables, les marges de progression sont évidemment toujours présentes et il nous faut en particulier nous améliorer encore en matière de contrôle, de pilotage et de suivi budgétaire pour optimiser la maîtrise de nos charges. Un important effort de mutualisation des compétences de gestion à travers l'association est engagé en ce sens depuis quelques mois. Il permettra d'augmenter la compétence professionnelle des équipes et d'assurer une continuité de service dans tous les domaines de gestion, tout en harmonisant nos pratiques et nos procédures.

Ensuite – second enseignement –, **le pilotage financier du secteur médico-social par les pouvoirs publics** semble obéir à des logiques différentes selon qu'il relève de la responsabilité de l'État (*via* les agences régionales de santé) ou des conseils généraux. Si l'État encourage la responsabilisation des gestionnaires, les conseils généraux y rechignent davantage. De plus en plus, un certain nombre d'entre eux refuse *a posteriori* de financer les dépenses usuelles pourtant engagées dans le cadre de la réalisation de nos missions de service public. Ces refus de prise en charge qui interviennent après la clôture de l'exercice ont encore progressé cette année de 2,7 M€ et s'élèvent à ce jour en cumulé à 14 M€, dont plus de 80 % émanent de certains conseils généraux. Bien sûr, cet état de fait pèse sur la situation financière globale de l'association qui doit financer ce différentiel. En outre, au-delà du

contrôle logique de nos propres budgets, cette tendance qui se confirme exerce de fait une pression à la baisse sur les prestations délivrées aux personnes accueillies et va à l'encontre de la qualité d'accompagnement, ce qui préoccupe fortement notre Conseil d'Administration.

Troisième enseignement, **le secteur géré par l'association** sur ses fonds propres, connaît des difficultés importantes du fait de la baisse régulière des dons collectés auprès du public. À cette baisse non négligeable vient s'ajouter la nécessité, soulignée par les différents corps de contrôle, de faire évoluer nos messages, demande à satisfaire, certes, mais qui entraîne souvent une moindre rentabilité.

Ce déficit de ressources important, auquel fait face l'ensemble du secteur associatif dans un contexte économique morose ne peut être compensé de façon simple et appelle des adaptations importantes. D'ores et déjà, notre association a su initier et mettre en œuvre en 2013, sur demande du Conseil d'Administration et sous l'impulsion de la Direction Générale, un vaste plan d'économies sur ses coûts de fonctionnement, en particulier dans nos Délégations départementales et au siège, dont il faut ici saluer les efforts méritants qui contribuent à l'amélioration des comptes. Le simple levier des économies et efforts de gestion ne saurait toutefois à lui seul permettre le retour à l'équilibre sans un nouveau questionnement de l'ensemble de l'organisation. C'est déjà ce qui est à l'œuvre pour nos entreprises adaptées, en déficit cette année, pour lesquelles la Direction Générale a d'ores et déjà engagé des mesures organisationnelles importantes.

Pour autant, l'amélioration engagée doit se poursuivre, car le déficit de notre secteur en gestion directe reste encore conséquent et ne saurait être durablement couvert par les réserves, la trésorerie ou les excédents médico-sociaux (comptes et financements distincts). C'est la raison pour laquelle notre Conseil d'Administration a décidé la mise en œuvre d'un plan d'orientations pluriannuel 2014-2016, qui vise à un retour à l'équilibre des comptes de la gestion directe tout en garantissant la pérennité des actions associatives et du lien social qui sont incontournables pour nos adhérents et plus largement indispensables pour nombre de nos concitoyens. Ce plan d'orientations s'articule en trois points : développer et diversifier nos ressources, généraliser les efforts de maîtrise des charges partout où c'est possible et optimiser notre organisation tout en préservant l'essentiel de nos actions associatives.

Cet engagement collectif nécessite la mobilisation de tous, il faut le dire et le rappeler sans relâche, pour qu'au-delà de la gestion économe que nous avons su établir et qu'il convient bien sûr de poursuivre, nous puissions, par une dynamique collective et une mobilisation renforcée autour de nos valeurs, atteindre nos objectifs, y compris sur le plan économique.

Et si finalement, il ne fallait retenir qu'un seul enseignement de cette année 2013, ce serait bien celui-là.

Toutes les informations ci-après sont issues du rapport financier APF 2013, disponibles dans leur intégralité sur le site de l'APF : www.apf.asso.fr

1. Commentaires sur la gestion et les résultats de l'exercice 2013

L'année 2013 constitue pour l'APF une année de transition, marquée par une activité médico-sociale qui reste soutenue et la préparation d'un plan pluriannuel de redressement des comptes de notre mouvement associatif, qui a débuté dès cette année par la mise en place d'un vaste plan d'économies.

Le résultat 2013 est ainsi globalement excédentaire de 4,9 millions d'euros, contre un excédent en 2012 de 4,1 millions d'euros.

Son évolution sur 10 ans peut être retracée au moyen du graphique ci-dessous.

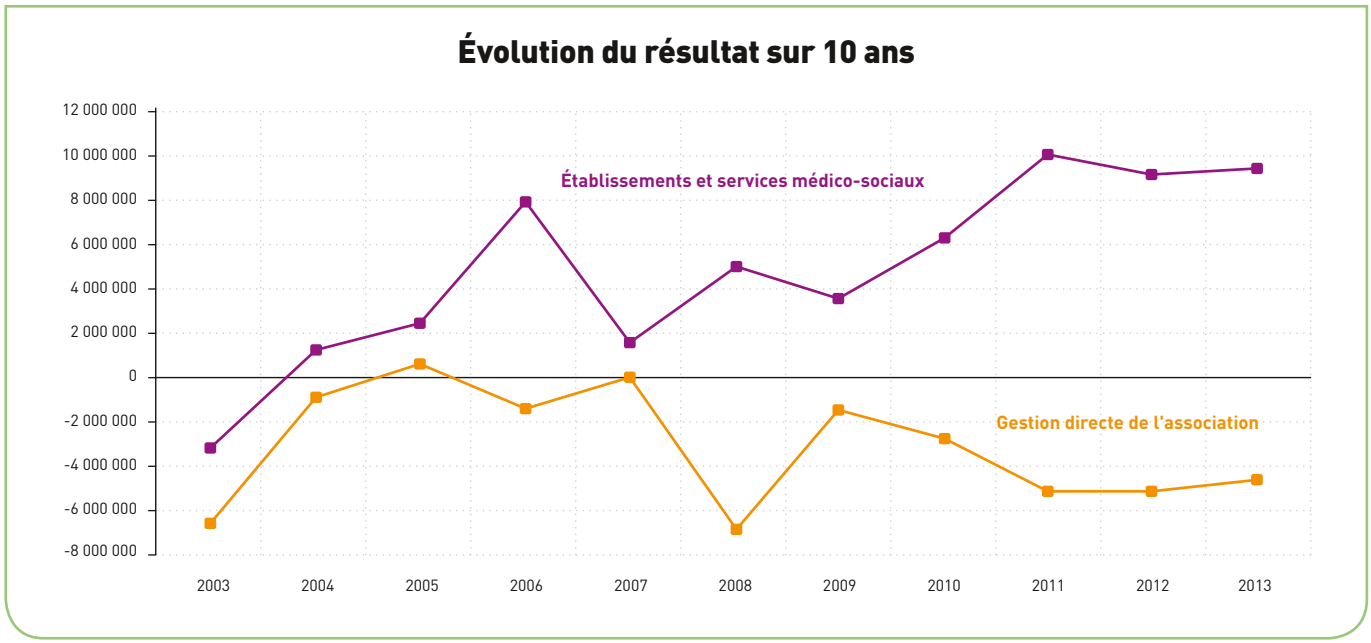

...et du tableau suivant :

(en euros)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Gestion directe de l'association	-6 493 962	-899 556	551 420	-1 273 445	44 536	-6 765 477	-1 386 854	-2 672 228	-5 011 825	-5 102 341	-4 512 609
Établissements sous gestion contrôlée	-3 083 274	1 309 460	2 505 265	7 959 075	1 528 439	4 993 768	3 588 764	6 264 050	10 028 656	9 232 518	9 445 298
Total	**-9 577 235**	**409 905**	**3 056 685**	**6 685 630**	**1 572 975**	**-1 771 709**	**2 201 910**	**3 591 822**	**5 016 831**	**4 130 177**	**4 932 689**

ACTIF

Bilan au 31 décembre 2013

(en euros)	Exercice clos le 31.12.2013			31.12.2012
	Montant brut	Amortissements dépréciations	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	3 296 712	2 712 898	583 814	651 699
Frais de recherche et développement	294 455	158 797	135 658	166 500
Logiciels, droits et autres valeurs similaires	5 272 298	4 608 740	663 558	766 560
Autres	173 472	59 571	113 901	78 098
Avances et acomptes	134 095		134 095	225 851
Immobilisations corporelles				
Terrains	18 310 333	1 505 849	16 804 484	16 040 058
Constructions	316 201 397	141 513 671	174 687 727	167 091 608
Installations techniques, matériel et outillage	67 090 450	50 975 578	16 114 871	15 956 419
Autres	91 920 822	65 682 230	26 238 593	26 422 251
Immobilisations corporelles en cours	8 252 014		8 252 014	14 783 403
Avances et acomptes	3 115 554		3 115 554	1 513 708
Immobilisations financières				
Titres immobilisés	106 255		106 255	85 938
Prêts	27 833		27 833	36 175
Autres	1 511 447		1 511 447	1 501 887
Total de l'actif immobilisé	**515 707 136**	**267 217 332**	**248 489 804**	**245 320 154**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières & autres approvisionnements	3 354 414	61 593	3 292 821	2 774 425
En-cours de production (biens et services)	368 283		368 283	442 138
Produits intermédiaires et finis	532 171	10 000	522 171	305 726
Marchandises	246 655		246 655	316 727
Avances & acomptes versés sur commandes	1 458 194		1 458 194	889 625
Créances				
Usagers, redevables et comptes rattachés	62 246 619	888 493	61 358 127	59 964 361
Clients et comptes rattachés	17 266 705	413 797	16 852 908	16 840 020
Autres	18 482 755	53 875	18 428 880	15 932 237
Valeurs mobilières de placement	54 563 626	448 000	54 115 626	49 231 087
Disponibilités	41 842 118		41 842 118	51 913 659
Charges constatées d'avance	2 677 451		2 677 451	2 463 034
Total de l'actif circulant	**203 038 993**	**1 875 758**	**201 163 235**	**201 073 039**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
TOTAL DE L'ACTIF	**718 746 129**	**269 093 090**	**449 653 039**	**446 393 193**

PASSIF

Bilan au 31 décembre 2013

(en euros)	31.12.2013	31.12.2012
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	74 339 054	74 902 479
Écarts de réévaluation	434 502	434 502
Réserves		
Réserves propres	104 173 871	99 053 948
Réserves de trésorerie et de compensation des Ets sous gestion contrôlée	32 283 094	29 355 287
Report à nouveau des structures en gestion directe	-82 598 302	-73 362 667
Résultat de l'exercice		
Résultat de l'exercice des structures en gestion directe	-4 512 609	-5 102 341
Résultat de l'exercice des établissements sous gestion contrôlée	9 445 298	9 232 518
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	534 932	494 272
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	6 314 162	6 005 031
Résultats sous contrôle de tiers financeurs - congés payés	-14 621 020	-14 653 574
Écarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	19 742 100	17 048 157
Provisions réglementées		
Provision : réserve des plus-values nettes d'actif des Ets sous gestion contrôlée	4 084 343	3 452 698
Provision destinée à renforcer la couverture du BFR des Ets sous gestion contrôlée	4 701 217	4 729 229
Provision pour renouvellement des immobilisations des Ets sous gestion contrôlée	65 574 215	63 624 823
Autres provisions réglementées	727 767	679 591
Droits des propriétaires (commodat)		
Total des fonds associatifs	**220 622 624**	**215 893 954**
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	**25 944 847**	**23 650 536**
FONDS DÉDIÉS	**3 610 993**	**3 476 344**
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (à long terme)	73 221 268	75 573 175
Découverts bancaires (à court terme)	897	3 212
Emprunts et dettes financières divers	2 230 114	2 446 745
Avances & acomptes reçus	**3 088 605**	**3 099 931**
Dettes d'exploitation et diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 258 983	33 150 042
Dettes fiscales et sociales	79 120 482	78 227 001
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 887 044	2 475 378
Autres dettes	8 078 617	7 842 064
Produits constatés d'avance	**588 565**	**554 812**
Total des dettes	**199 474 574**	**203 372 360**
TOTAL DU PASSIF	**449 653 039**	**446 393 193**

1.1 Analyse du résultat

L'excédent global de l'association en 2013 s'élève à 4 932 689 €, soit 0,7 % des charges.

L'analyse du résultat doit être décomposée en distinguant les établissements médico-sociaux, dont l'excédent revient, du fait de la réglementation et sauf cas particulier, aux organismes financeurs (après acceptation des autorités de tarification), et les structures en gestion directe de l'association pour lesquelles l'APF assume le risque financier.

Tableau des résultats par secteur d'activité

	CHARGES	%	PRODUITS	%	RÉSULTAT
Établissements médico-sociaux					
CAMSP	13 110 672 €	1,8%	13 969 926 €	1,9%	859 254 €
SESSD	63 491 747 €	8,8%	66 259 872 €	9,2%	2 768 125 €
IEM	142 350 122 €	19,8%	144 990 606 €	20,0%	2 640 483 €
Ets Hébergement & Vie sociale	228 924 627 €	31,8%	230 223 183 €	31,8%	1 298 556 €
Accompagnement	54 135 062 €	7,5%	57 436 101 €	7,9%	3 301 040 €
Aide et accomp. à domicile	17 648 984 €	2,5%	16 563 430 €	2,3%	- 1 085 553 €
ESAT Dotation globale	18 637 301 €	2,6%	18 299 225 €	2,5%	- 338 076 €
SATVA	119 876 €	0,0%	121 345 €	0,0%	1 469 €
Total établissements médico-sociaux	**538 418 389 €**	**74,9%**	**547 863 687 €**	**75,7%**	**9 445 298 €**
Établissements en gestion directe					
Entreprises adaptées	75 890 688 €	10,6%	75 081 901 €	10,4%	- 808 787 €
ESAT Gestion commerciale	23 976 585 €	3,3%	23 917 204 €	3,3%	- 59 381 €
CDTD	368 585 €	0,1%	361 343 €	0,0%	- 7 241 €
Total établissements en gestion directe	**100 235 858 €**	**13,9%**	**99 360 448 €**	**13,7%**	**- 875 410 €**
Secteur Mouvement					
Délégations départementales	38 868 907 €	5,4%	34 512 999 €	4,8%	- 4 355 908 €
ESVAD	- €		- €		- €
Services auxiliaires de vie	2 317 169 €	0,3%	1 581 549 €	0,2%	- 735 621 €
APF EVASION	6 626 764 €	0,9%	6 329 220 €	0,9%	- 297 544 €
APF FORMATION	3 200 990 €	0,4%	3 162 373 €	0,4%	- 38 617 €
Service informatique	4 378 230 €	0,6%	4 633 048 €	0,6%	254 818 €
Siège national	24 960 295 €	3,5%	26 495 968 €	3,7%	1 535 673 €
Total secteur Mouvement	**80 352 356 €**	**11,2%**	**76 715 157 €**	**10,6%**	**- 3 637 200 €**
Total Gestion directe	**180 588 214 €**	**25,1%**	**176 075 605 €**	**24,3%**	**- 4 512 609 €**
TOTAL GENERAL	**719 006 603 €**	**100,0%**	**723 939 292 €**	**100,0%**	**4 932 689 €**

1.1.1 LE RÉSULTAT DE LA GESTION DIRECTE

C'est le résultat revenant à l'association, déficitaire de 4 512 609 € en 2013, qui lui-même se décompose en :

- Un déficit du secteur « mouvement » de 3 637 200 €, qui correspond au résultat des délégations départementales, des services d'aide humaine non financés par les pouvoirs publics (ESVAD, services d'auxiliaires de vie, et services mandataires), APF Evasion, APF Formation, le service informatique et le siège national.
- Un déficit des établissements de travail adapté de 875 410 €.

Globalement, dans ces deux secteurs « mouvement » et « établissements en gestion directe », qui regroupent les activités dites de gestion directe de l'association, les charges sont en augmentation de 1,1 %, et le produit des activités courantes (produits hors éléments financiers, exceptionnels et hors provisions) progresse quant à lui de 2,1 %. Ces variations sont portées par la hausse d'activité des établissements de travail adapté et, en sens inverse, par les premiers effets du plan d'économies initié en 2013.

Plus précisément, on observe les caractéristiques suivantes :

a) Le secteur du « mouvement »

Le résultat du secteur du « mouvement » reste nettement négatif, à -3,6 M€ en 2013, mais voit son déficit se réduire puisque celui-ci était de 5,6 M€ en 2012. Ce résultat représente 4,5 % des charges de ce secteur.

- **Les délégations** présentent un déficit de 3,0 M€ (contre 4,1 M€ en 2012), après neutralisation du produit d'un legs exceptionnel de 1,4 M€ revenant au secteur des délégations, mais inscrit dans les comptes du siège.

Cette amélioration provient d'abord d'une baisse des coûts : les charges de personnel sont en repli de 2,1 % et les frais de fonctionnement courant en diminution de 0,5 M€ suite au plan d'économies mis en œuvre à compter de 2013. La hausse du produit des legs, de 1,4 M€ grâce au legs exceptionnel mentionné ci-dessus, permet de couvrir la baisse des dons.

- **Les services d'auxiliaires de vie** et services mandataires restent structurellement déficitaires : le déficit dégagé en 2013 est identique à celui de 2012, à 0,7 M€.
- **APF Evasion**, qui organise des séjours de vacances pour jeunes et adultes handicapés, et notre centre de loisirs du Jura, sont en déficit de 297 k€ (contre 74 k€ en 2012) du fait d'un léger repli de l'activité, et d'une baisse des aides.
- **APF Formation**, qui assure des prestations de formation spécifiques au secteur médico-social et des personnes en situation de handicap, voit l'année 2013 se clôturer à l'équilibre, dans un contexte de reprise de l'activité et à une maîtrise des coûts.
- **Le service informatique** enregistre un excédent de 0,2 M€, du fait de postes vacants.
- **Le siège national** affiche, quant à lui, un léger excédent de 0,1 M€ (après un déficit de 0,5 M€ en 2012), après neutralisation du produit d'un legs exceptionnel de 1,4 M€ revenant au secteur des délégations départementales. Cette amélioration résulte d'une baisse des coûts de fonctionnement courant de 0,9 M€ suite au plan d'économies initié en 2013.

b) Les établissements en gestion directe

Le secteur des établissements hors gestion contrôlée correspond aux structures de travail adapté (excepté les activités médico-sociales des ESAT). Celui-ci dégrade son résultat en 2013 :

- **Les entreprises adaptées** affichent un déficit de 0,8 M€, contre un excédent de 0,6 M€ en 2012. L'activité progresse de presque 6 %, malgré la conjoncture économique atone, portée par le recentrage de notre portefeuille d'activités vers le tertiaire. Malheureusement, la productivité se dégrade, du fait de la nécessité de recruter de nouvelles compétences pour satisfaire aux mutations d'activité.
- **Les ESAT** (gestion commerciale) **et CDTD** sont légèrement déficitaires en 2013, de par le démarrage d'une nouvelle activité dans un de nos ESAT.

1.1.2 LE RÉSULTAT DES ÉTABLISSEMENTS SOUS GESTION CONTRÔLÉE

Conformément à la réglementation en vigueur, et sauf cas particulier, les résultats 2013 des établissements sous gestion contrôlée n'appartiennent pas à l'association, mais constituent sur le plan financier des dettes ou des créances apurées par incorporation aux budgets de fonctionnement de l'exercice 2015 – sous réserve d'approbation par les autorités de tarification (DDASS et conseils généraux).

Toutefois, les établissements et services médico-sociaux sous contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) conservent contractuellement la libre disposition de leur résultat.

Ce secteur regroupe les centres d'action médico-sociale précoce, les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile, les instituts d'éducation motrice, les établissements d'hébergement et de vie sociale, les services d'accompagnement, les services d'aide et d'accompagnement à domicile et les établissements et services d'aides par le travail (pour leurs activités médico-sociales).

Les charges totales de ce secteur sont en progression de 2,1 % par rapport à 2012, comme les produits, ce qui représente une hausse de moitié inférieure à celle de 2012. Ce taux intègre des augmentations de capacité (notamment en SESSD et en SAVS-SAMSAH), et à l'effet en année pleine de celles intervenues au cours de l'exercice précédent.

Ces établissements dans leur ensemble voient l'année se terminer par un excédent élevé de 9,4 M€ en 2011, contre 9,2 M€ en 2012. On observe globalement des économies substantielles sur les charges de personnel nettes de 11 M€ (soit 2,8 % du budget correspondant).

Cet excédent provient notamment, dans nos services intervenant à domicile, de l'obtention de crédits sur une période plus longue que leur consommation effective (du fait des créations ou extensions de services), de difficultés de recrutement de certains professionnels et d'une maîtrise des coûts.

L'ensemble permet d'atteindre un excédent équivalent à 1,75 % des charges de ce secteur. Toutefois, la question des rejets de charges sur exercices passés atteint un niveau particulièrement préoccupant : ces coûts de nos structures médico-sociales, que refusent de financer *a posteriori* les pouvoirs publics – et particulièrement les conseils généraux –, et qui doivent donc être supportés par les fonds propres de l'association, progressent de 2,7 M€ en 2013 pour atteindre un total de 14 M€, ce qui interroge sur l'avenir financier de ce secteur.

1.2 Perspectives d'évolution

La trésorerie au 31 décembre 2013 diminue de 5,2 M€, du fait des avances de presque 10 M€ faites sur la trésorerie courante pour la reconstruction de 3 structures médico-sociales, dans l'attente de la souscription des emprunts.

La trésorerie, à la clôture de l'exercice, est équivalente à 53 jours de fonctionnement de l'association (contre 56 jours fin 2012,) et la structure financière globale de l'APF est saine.

L'association est confrontée à la pression des politiques publiques qui visent à maîtriser, voire restreindre les budgets consacrés au secteur de la santé et du médico-social. Elle est également largement dépendante de l'environnement économique, aussi bien en ce qui concerne l'activité des entreprises adaptées, soumises à l'aléa conjoncturel, que pour la collecte des dons et legs.

Pour autant, nous n'enregistrons pas à ce jour de réduction significative du financement de nos établissements et services médico-sociaux, excepté dans le secteur de l'aide à domicile dont les difficultés structurelles sont connues de tous.

L'importance du déficit des structures en gestion directe, et en particulier de nos délégations départementales, sous l'effet de la baisse régulière des dons collectés, nous a conduits à mettre en place à compter de 2013 un plan drastique d'économies dans ce secteur, et à réinterroger son modèle économique. Un plan pluriannuel de retour à l'équilibre est établi, dont les premières mesures sont mises en œuvre dès 2014.

1.3 Chiffres clés

Les fonds gérés par l'APF en 2013 pour la réalisation de son activité (hors investissements) se répartissent comme suit :

EMPLOIS

Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement
Accueil, loisirs, défense des droits, information	33 millions €		
Activités médico-sociales et de santé	492 millions €		
Emploi	112 millions €		
Formation	3 millions €		
640 millions €		**8 millions €**	**26 millions €**

Total des emplois : 674 millions €

AUTRES CHARGES

Dotations aux provisions et aux fonds dédiés	Flux internes
14,6 millions €	30,6 millions €

Total des charges 2013 : 719 millions €

RESSOURCES

Fonds publics	Dons et legs	Produits d'activité & divers
565 millions €	**31 millions €**	**89 millions €**

Total des ressources : 685 millions €

AUTRES PRODUITS

Reprises sur provisions et sur fonds dédiés	Flux internes
8 millions €	30,6 millions €

Total des produits 2013 : 724 millions €

1.4 Contrôle des comptes et publication

Les comptes de l'association sont contrôlés par le cabinet FOUCAT & Associés, commissaire aux comptes.

En tant qu'association reconnue d'utilité publique depuis 1945, et agréée par différents ministères (Affaires sociales, Travail-emploi, Jeunesse et sports...), l'Association des Paralysés de France rend compte de ses activités et de sa gestion à ces différentes administrations, avec lesquelles elle est en relation permanente, ainsi qu'au ministère de l'Intérieur.

En 2001, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), rattachée au ministère de l'Emploi et de la Solidarité a effectué un contrôle approfondi à l'APF. Les conclusions de son rapport précisent que « l'appréciation portée par la mission de l'IGAS sur les conditions d'utilisation des ressources issues de la générosité publique et la gestion des activités correspondantes est globalement positive ». L'APF applique l'essentiel des recommandations formulées par l'IGAS.

L'association dispose d'un service interne de contrôle de gestion qui supervise l'ensemble de ses délégations et établissements. De plus, l'APF est membre depuis 1988, du comité de la charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public (dit « comité de la charte du don en confiance »).

L'APF accepte de se soumettre volontairement, chaque année, aux vérifications de cet organisme qui portent sur le respect des engagements de transparence souscrits :

- emploi des fonds collectés conformément aux buts annoncés ;
- transparence financière sur l'utilisation des ressources ;
- respect des exigences en matière d'appel à la générosité publique ;
- rigueur dans leurs relations avec les prestataires de services.

Chaque année, le contrôleur du comité de la charte établit un rapport sur le respect de ces engagements.

Comme chaque année, les comptes des 531 structures comptables de l'APF ont fait l'objet d'un document unique, présentant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, l'annexe aux comptes de l'exercice incluant le compte d'emploi des ressources, le rapport du commissaire aux comptes.

Ce rapport financier[1], désormais publié à la direction des journaux officiels, est diffusé aux responsables des structures de l'APF, aux administrations qui contrôlent et qui financent les activités, aux responsables politiques, aux adhérents et à tous les donateurs qui le souhaitent. Par ailleurs, comme tous les ans, une synthèse des comptes est publiée dans le rapport d'activités de l'association et la revue adressée aux donateurs : ENSEMBLE.

1. Vous pouvez vous procurer ce document en adressant votre demande à la Direction de la Communication de l'APF

2. Compte d'emploi annuel des ressources

2.1 Emploi des ressources

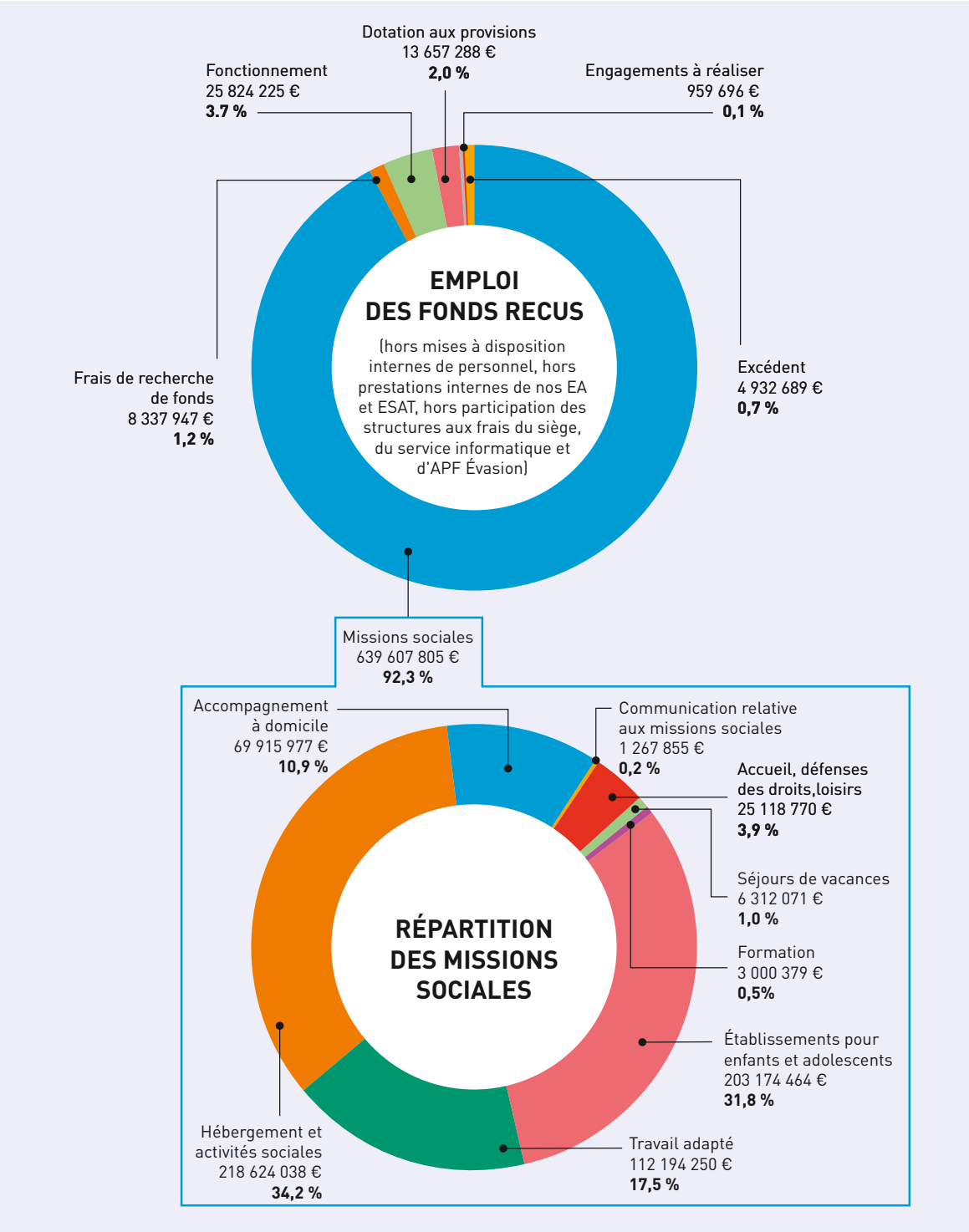

2.2 Origine des ressources

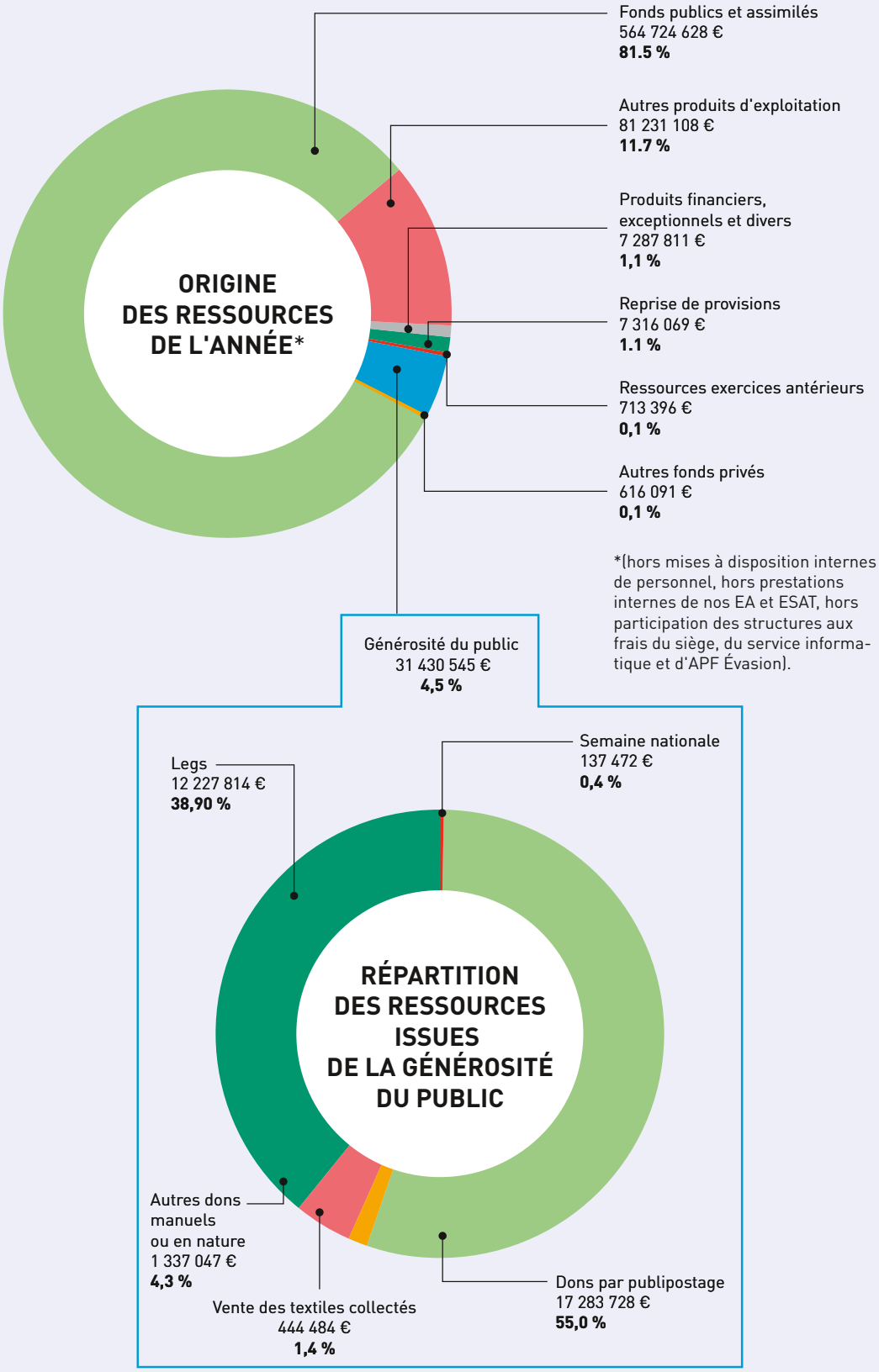

Délégations départementales

	Département	Téléphone
01	Ain	04 74 23 41 59
02	Aisne	03 23 64 33 81
03	Allier	04 70 48 13 60
04	Alpes de Haute-Provence	04 92 71 74 50
05	Hautes-Alpes	04 92 51 68 71
06	Alpes-Maritimes	04 92 07 98 00
07	Ardèche	04 75 20 25 25
08	Ardennes	03 24 33 00 41
09	Ariège	05 61 03 86 70
10	Aube	03 25 78 24 40
11	Aude	04 68 25 62 25
12	Aveyron	05 65 78 98 10
13	Bouches-du-Rhône	04 91 79 99 99
14	Calvados	02 31 35 19 40
15	Cantal	04 71 48 20 57
16	Charente	05 45 92 96 64
17	Charente-Maritime	05 46 30 46 60
18	Cher	02 48 20 12 12
19	Corrèze	05 55 24 43 55
2A	Corse du Sud	04 95 20 75 33
2B	Haute-Corse	04 95 30 86 01
21	Côte d'Or	03 80 68 24 10
22	Côtes d'Armor	02 96 33 00 75
23	Creuse	05 55 52 98 05
24	Dordogne	05 53 53 13 25
25	Doubs	03 81 53 34 33
26	Drôme	04 75 78 58 60
27	Eure	02 32 28 16 66
28	Eure et Loir	02 37 28 61 43
29	Finistère	02 98 42 07 70
30	Gard	04 66 29 27 07
31	Haute-Garonne	05 34 50 85 50
32	Gers	05 62 06 10 41
33	Gironde	05 56 08 67 30
34	Hèrault	04 67 10 03 25
35	Ille-et-Vilaine	02 99 84 26 66
36	Indre	02 54 34 13 45
37	Indre-et-Loire	02 47 37 60 00
38	Isère	04 76 43 13 28
39	Jura	03 84 47 12 62
40	Landes	05 58 74 67 92
41	Loir-et-Cher	02 54 43 04 05
42	Loire	04 77 93 28 62
43	Haute-Loire	04 71 05 20 30
44	Loire-Atlantique	02 51 80 68 00
45	Loiret	02 38 43 28 53
46	Lot	05 65 35 73 03
47	Lot-et-Garonne	05 53 66 01 53
48	Lozère	04 66 65 06 13
49	Maine-et-Loire	02 41 34 81 34

	Département	Téléphone
50	Manche	02 33 87 23 30
51	Marne	03 26 09 07 11
52	Haute	03 25 03 12 38
53	Mayenne	02 43 59 03 70
54	Meurthe-et-Moselle	03 83 32 35 20
55	Meuse	03 29 86 70 51
56	Morbihan	02 97 47 14 62
57	Moselle	03 87 75 58 32
58	Nièvre	03 86 71 67 00
59	Nord	03 20 57 99 84
60	Oise	03 44 15 30 09
61	Orne	02 33 12 16 30
62	Pas-de-Calais	03 21 57 19 68
63	Puy-de-Dôme	04 73 16 11 90
64	Pyrénées-Atlantiques (Béarn)	05 59 80 36 66
64	Pyrénées-Atlantiques (Pays Basque)	05 59 59 02 14
65	Hautes Pyrénées	05 62 93 86 07
66	Pyrénées Orientales	04 68 52 10 41
67	Bas-Rhin	03 88 28 29 30
68	Haut-Rhin	03 89 46 49 36
69	Rhône	04 72 43 01 01
70	Hautes-Saône	03 84 75 35 60
71	Saône-et-Loire	03 85 29 11 60
72	Sarthe	02 43 28 68 46
73	Savoie	04 79 69 41 81
74	Haute-Savoie	04 50 46 53 53
75	Paris	01 53 80 92 97
76	Seine-Maritime	02 35 73 25 01
77	Seine-et-Marne	01 64 52 12 89
78	Yvelines	01 30 44 14 41
79	Deux-Sèvres	05 49 73 52 14
80	Somme	03 22 45 75 00
81	Tarn	05 63 60 35 13
82	Tarn-et-Garonne	05 63 63 83 12
83	Var	04 98 01 30 50
84	Vaucluse	04 90 16 47 40
85	Vendée	02 51 37 03 47
86	Vienne	05 49 44 20 61
87	Haute Vienne	05 55 33 21 01
88	Vosges	03 29 29 10 61
89	Yonne	03 86 46 32 15
90	Territoire de Belfort	03 84 22 08 47
91	Essonne	01 69 89 62 64
92	Hauts de Seine	01 41 91 74 00
93	Seine St Denis	01 48 10 25 35
94	Val de Marne	01 42 07 17 25
95	Val d'Oise	01 30 10 60 60

Dans votre département, une délégation APF à votre écoute.
Retrouvez les coordonnées complètes des délégations
sur www.apf.asso.fr, rubrique L'APF en France

17, bd Auguste Blanqui - 75013 Paris
Tél. : 01 40 78 69 00 - Fax : 01 45 89 40 57
www.apf.asso.fr